

Rapport financier 2019

Présentation globale de la collectivité :

Le Département de la Haute-Garonne dispose en 2019 de 8 budgets distincts :

- **Le budget principal** : objet du présent rapport
- **Les budgets annexes à caractère administratif** :
 - Restauration
 - Cité Roguet
 - Parc Technique
 - Laboratoire des routes.
- **Les budgets annexes à caractère industriel et commercial** :
 - Pépinière d'entreprises Théogone
 - Laboratoire EVA de l'eau, vétérinaire et air
 - Transports interurbains.

L'ensemble de ces 8 budgets constitue le champ consolidé de l'action de la collectivité dont le volume s'élève en dépenses réelles à **1,763 Md€**.

Présentation du rapport :

- Données générales et rétrospectives
- Historique des masses financières sur 5 ans
- Grandes masses budgétaires en 2019
- Composition des dépenses et des recettes en 2019
- Indicateurs financiers comparés,
- Etat de la dette propre et de la dette garantie
- Budget consolidé au 31/12/2019
- *Sommaire des abréviations*

DONNEES GENERALES ET RETROSPECTIVES :

Ratios comparés :

	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Population légale totale INSEE : (en vigueur au 01/01/N)	1.361.286	1.373.626
Superficie :		6.309 km ²

L'EFFECTIF

Nombre d'agents départementaux : (titulaires, contractuels, emplois aidés, apprentis)	6.672	6.720
<i>dont assistants familiaux :</i>	<i>471</i>	<i>458</i>

LES CHARGES ET LES RESSOURCES

Dépenses de fonctionnement/ habitant :	955 €	973 €
Recettes de fonctionnement/ habitant :	1.100 €	1.146 €
Produit fiscal direct/ habitant :	440 €	447 €
Epargne nette :	142 M€	181 M€
Epargne nette (hors op° de provision) :	142 M€	152 M€

L'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement hors dette :	163 M€	234 M€
Dépenses d'invest. hors dette par hab. :	120 €	170 €
Dépenses d'équipement brut/ habitant :	64 €	116 €
Taux d'équipement brut :	6%	7%
Autofinancement des investissements :	109%	93%

LA DETTE

Dette propre :	463 M€	407 M€
Dette garantie :	1.061 M€	1.101 M€
Dette propre/ habitant :	344 €	296 €
Taux d'endettement :	31%	26%
Capacité de désendettement :	2,3 ans	1,9 an

LES IMPOTS

Taux de taxe foncière bâtie :	21,90%	21,90%
Taux des droits de mutation :	4,50%	4,50%

I- EVOLUTION RETROSPECTIVE DES MASSES FINANCIERES

Les principaux postes de dépenses et recettes :

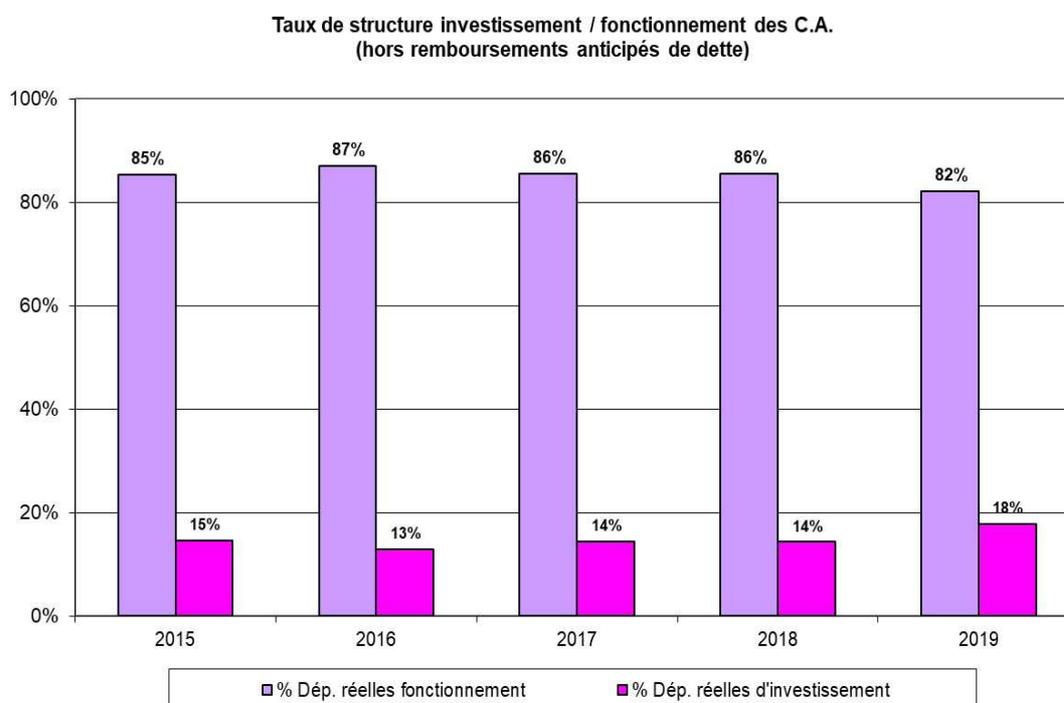
en M€	2015	2016	2017	2018	2019
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 458	1 512	1 527	1 498	1574
<i>% évolution</i>	<i>0,9%</i>	<i>3,7%</i>	<i>1%</i>	<i>-1.9%</i>	<i>5%</i>
Fiscalité directe et compensée	586	623	596	592	614
Impôts et taxes	367	388	423	443	484
Dotations et participations	215	199	206	223	223
Financements RSA et APA	160	166	168	168	166
Autres produits	71	75	74	72	56
Reprise sur provisions	59	60	60	0	30
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 259	1 318	1 367	1300	1336
<i>dont : % évolution</i>	<i>1,9%</i>	<i>4,7%</i>	<i>3,7%</i>	<i>-4.9%</i>	<i>2,8%</i>
Charges générales	110	112	116	117	123
Personnel	272	273	274	278	283
Dépenses sociales et interventions	774	799	833	859	878
Reversement de taxes	26	26	38	34	39
Charges financières	15	14	12	10	9
Provisions constituées	61	91	91	1	1
en M€	2015	2016	2017	2018	2019
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors affectation)	161	157	150	131	115
<i>dont : % évolution</i>	<i>-11,6%</i>	<i>-2,2%</i>	<i>-4,5%</i>	<i>-12.6%</i>	<i>-12,6%</i>
Dotations, fonds et subventions (hors affectation)	25	28	28	29	32
Emprunt et dette	130	122	115	95	77
Prêts	5	5	6	5	5
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	333	319	324	288	367
<i>dont : % évolution</i>	<i>-6,5%</i>	<i>-4,2%</i>	<i>1,5%</i>	<i>-11.6%</i>	<i>27,3%</i>
Remboursement d'emprunts	186	178	150	126	134
<i>dont capital dette annuel</i>	68	56	56	56	57
Subventions d'équipement versées	79	77	103	74	114
Travaux	59	52	60	76	89
Autres acquisitions	8	9	10	11	28

Les grandes tendances annuelles :

- **En 2019 une progression des dépenses totales de fonctionnement de +2,8%**, avec une augmentation sensible constatée sur les dépenses sociales notamment pour la PCH et les frais de séjour à +7,5% et +5,2% respectivement (+16 M€ en volume), ainsi qu'une reprise à la hausse des frais généraux et de la masse salariale (+11,6 M€).
Cette évolution est supérieure à l'évolution moyenne des dépenses (*hors provisions*) de la période 2015/2019, qui s'établit à + 2,5%.

- **En 2019 les recettes de fonctionnement progressent de 5%**, du fait de la forte élévation de la fiscalité indirecte (+9,2%), représentant 41 M€ en volume dont 39,5 M€ au titre des DMTO, et d'une reprise sur provision de 30 M€.
Hors reprise de provision l'évolution s'infléchit à 3,1%, supérieure à l'évolution moyenne annuelle sur la période 2015/2019 de 2,1%.
- **Les dépenses d'investissement connaissent un fort dynamisme sur l'exercice 2019 à +33%** (hors remboursements anticipés de dette), très marqué sur les subventions d'investissement (+53%), et plus modérément sur les travaux (+18%).
- **Les recettes d'investissement poursuivent leur réduction** (-12,6% pour la seconde année consécutive) toujours en liaison avec la baisse du poste emprunt, qui enregistre un recul de -40% sur les 5 dernières années.
Les ressources propres restent stables à 37 M€ (+1 M€ sur l'an).

L'évolution de la structure des comptes administratifs en dépenses :



Hors remboursements anticipés de dette, le volume financier du budget principal du Cd31 représente **1,63 Md€** (+7,1%), dont 1,34 Md€ est affecté aux dépenses de fonctionnement de la collectivité.

La structure du compte administratif se modifie sensiblement en 2019, compte tenu de la poussée des dépenses d'investissement qui gagnent 4 points dans la masse totale des dépenses.

La section de fonctionnement recule à 82%, et est constituée pour 58% par les dépenses de l'action sociale et de la solidarité, soit 778 M€ en volume.

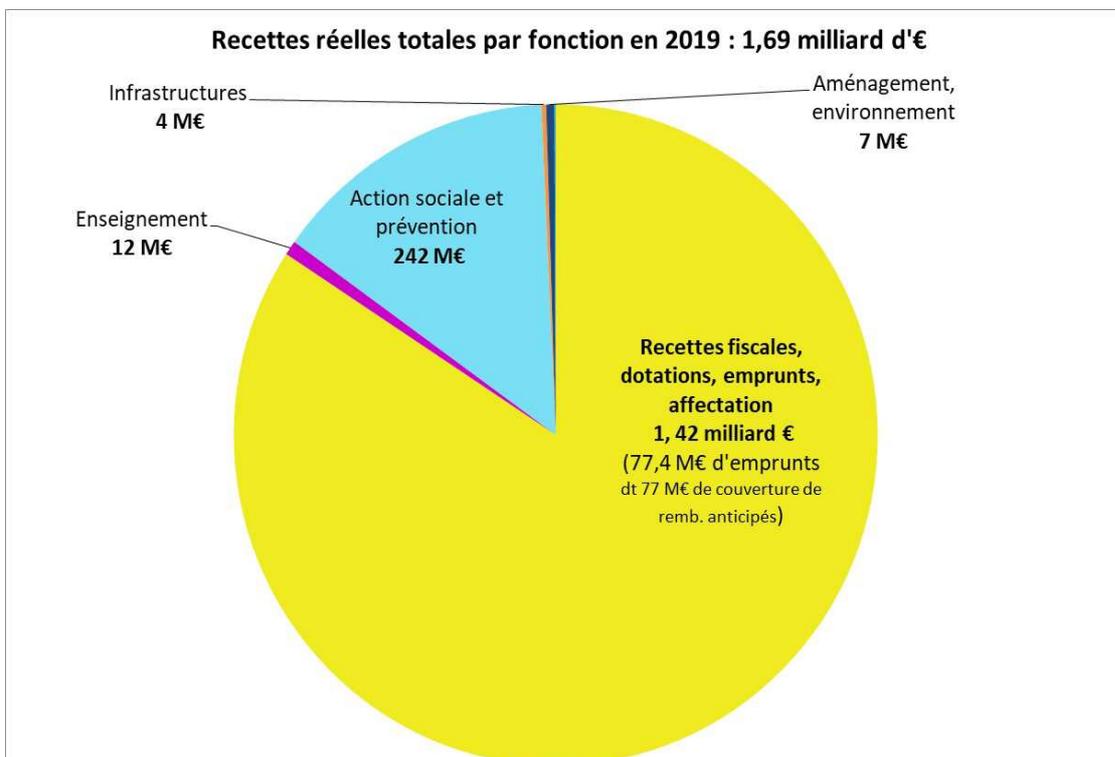
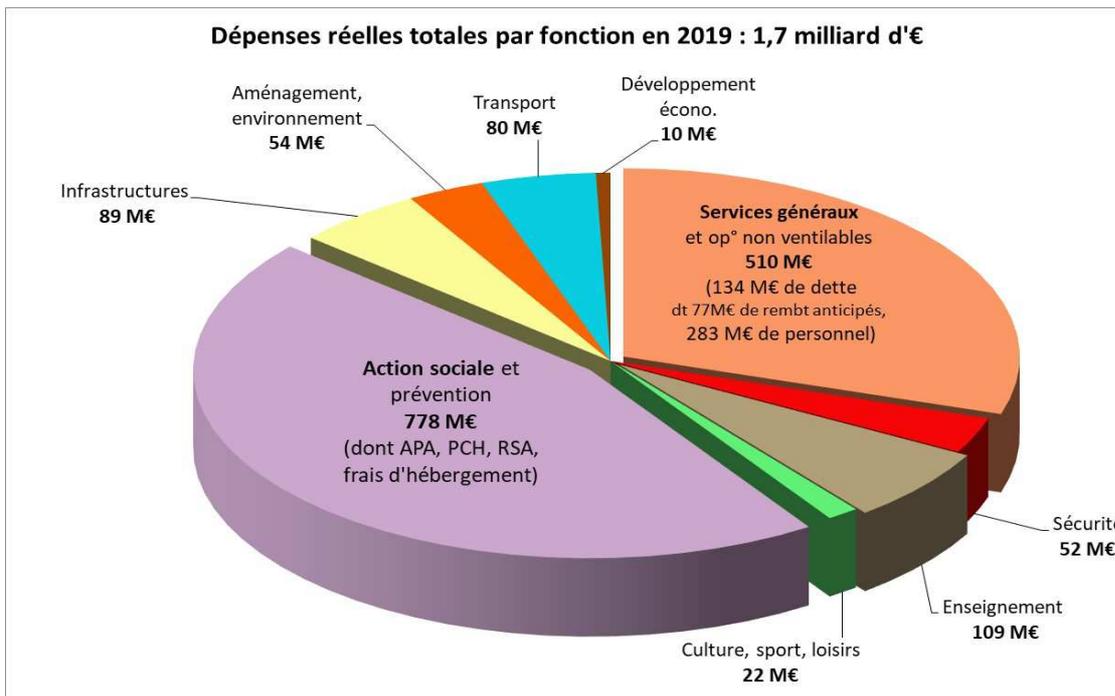
II – LES GRANDES MASSES DE DEPENSES ET RECETTES EN 2019

En données de compte administratif 2019, les dépenses réelles totales du budget principal de la collectivité s'élèvent à **1,703 milliard d'euros**.

Les volumes constatés sur l'exercice avant reprise des résultats antérieurs sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	
RECETTES REELLES : 1574 M€	DEPENSES REELLES : 1336 M€
	Epargne brute : 238 M€
INVESTISSEMENT	
Epargne brute : 238 M€	DEPENSES REELLES : 367 M€
RECETTES REELLES : 115 M€	
Variation du Fonds de roulement : -15 M€	

Présentation par fonction :

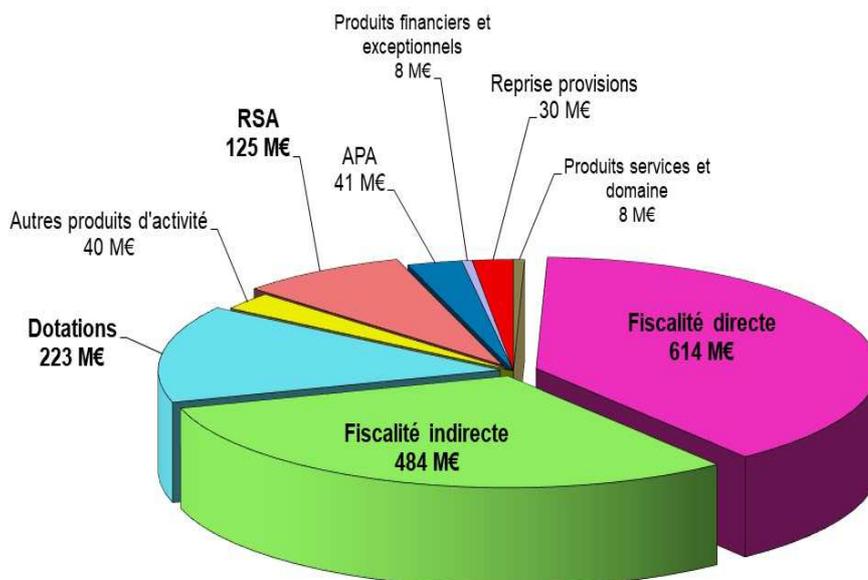


III – COMPOSITION DES RECETTES ET DES DEPENSES EN 2019

A – La section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement se sont exécutées à **1 574 M€**, soit une évolution annuelle en hausse de +5%.

Composition des recettes de fonctionnement 2019 : 1,57 milliard d'euros



La **fiscalité directe et compensée** enregistre un produit de **614,2 M€** (+3,7% sur l'an).

La CVAE s'élève à 110,1 M€ et progresse de manière importante de +7,8%, alors qu'elle a été totalement stable en 2018. Cette tendance résulte de la bonne tenue de l'activité économique au niveau local en 2017-2018.

Il est rappelé que depuis 2017, et en application de la loi NOTRe du 07/08/2015 relative à la nouvelle organisation du territoire de la République, les départements ont vu leur quote-part de CVAE réduite à hauteur de 23,5%, au profit des régions (contre 48,5% antérieurement), du produit de cette taxe imposée dans chaque commune de leur territoire.

Le produit de la taxe foncière augmente de +2,9%, à l'identique de 2018, générant une recette de 395 M€, sous l'effet du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales fixé par l'Etat (+2,2%), et de l'évolution physique des bases (constructions neuves).

Pour la 6^{ème} année consécutive, la collectivité n'a pas augmenté le taux de la taxe foncière maintenu à 21,9%.

La CVAE reversée par la Région, est identique à 2018 à 65,4 M€, et représente le différentiel entre l'ancienne part départementale de CVAE aujourd'hui encaissée par la Région (soit 25 % des 48,5 % initialement attribués aux départements) et l'évaluation de la charge Transport transférée.

Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) reste figé à 24,2 M€.

Le Fonds des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties progresse de +20,5% pour s'élever à 16,6 M€, dont un acompte de 2018 titré en 2019 (1,26 M€). Ce fonds est destiné à réduire le reste à charge des départements au titre des aides individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH).

La fiscalité indirecte a généré une recette de **484 M€**, soit une évolution sensible de +9,2%. Les droits de mutation à Titre Onéreux (DMTO), principal produit de ce poste, ont bénéficié d'un rendement très dynamique en 2019, à 289 M€ (+15,4%), reflétant la bonne tenue du niveau des transactions immobilières.

Le Fonds de solidarité des DMTO à 12,7 M€ augmente de +121,2%, tendance due à un effet de seuil lié au reversement du Fonds de péréquation. L'année 2019 a été une année propice car les DMTO par habitant ont été légèrement inférieurs à 1,1 fois les DMTO par habitant au niveau national, ce qui a permis de doubler la recette.

Le produit de la taxe sur les conventions d'assurances (TSCA), encaissé pour 144,8 M€, évolue de +2,6%.

La TICPE, pour la part affectée depuis 2008 au financement complémentaire des transferts de compétences non couverts par la TSCA, représente 10,7 M€ (-2%).

La Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE) s'élève à 14,3 M€, et décroît de -18,9%, mais cette tendance résulte du titrage du 4^{ème} trimestre 2017 sur 2018.

La Taxe d'Aménagement à 12,2 M€ se réduit de -30%. Cette baisse résulte de trop versés de l'Etat au profit des collectivités depuis 2013, en raison d'une gestion incomplète des annulations ou des modifications de permis de construire. Ils ont été régularisés pour 2,9M€ en 2019, et s'ajoutent à la baisse des autorisations d'urbanisme à encaisser constatée sur l'exercice.

La fiscalité indirecte comprend en outre, la Taxe Intérieure sur les Produits Energétiques (TICPE) versée en compensation de l'allocation **RSA**, qui représente une recette figée de **122,9 M€**

Les dotations et participations sont quasi stables comparé à 2018, à **222,6 M€**.

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à 103,6 M€ (+0,5%).

La Dotation globale de décentralisation (DGD) reste figée à 1,6 M€.

La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) s'élève à 26,6 M€, en baisse de -2,5%.

Les compensations de fiscalité directe ont rapporté 7,9 M€ (-3,8%).

Les dotations versées par la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie (CNSA) évoluent comme suit :

- Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : 15,4 M€ (+20,1%) dont 0,9 M€ afférent à 2018 et titré en 2019 ;
- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : 1,5 M€ (+8%).

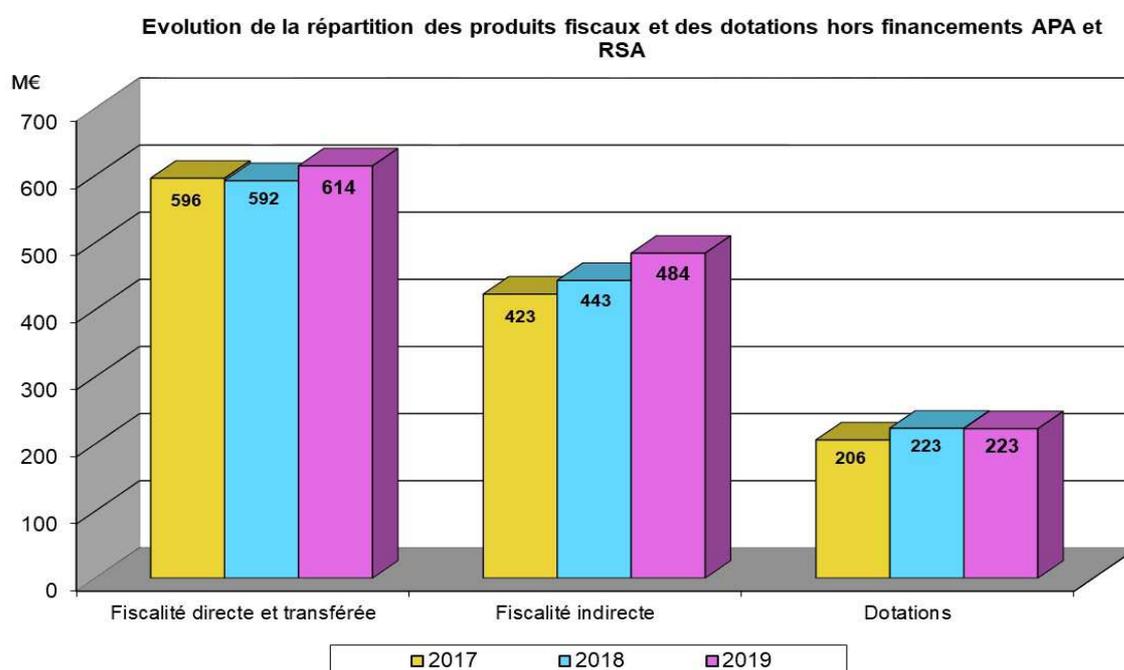
Le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) à 7,7 M€ se réduit de -3,3%.

La dotation de compensation au titre de la délégation de la compétence transports par la Région Occitanie au Cd31 s'élève à 42,7 M€, identique à 2018 ; deux exercices dont la dotation est calculée sur année pleine.

Le FCTVA fonctionnement est égal 1,3 M€ (-5,7%), au titre des dépenses de fonctionnement éligibles et relatives à l'entretien de la voirie et des bâtiments publics.

En outre, les dotations et participations comprennent la dotation versée par la CNSA au titre de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) pour 40 M€ (stable).

Sur les trois dernières années, la fiscalité directe et transférée progresse de +3%, alors que la fiscalité indirecte évolue de +14%, et les dotations de +8% suite à la fin de la ponction de l'Etat sur la DGF en 2018.



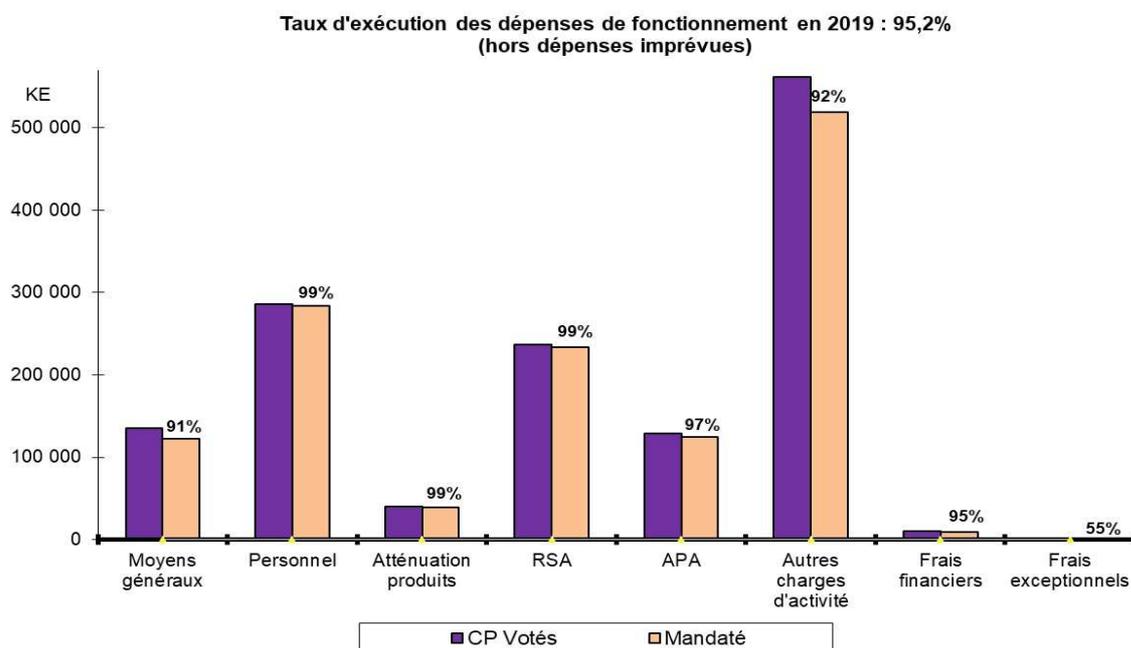
Les autres recettes de fonctionnement sont constituées, comme chaque année :

- des recouvrements au titre des aides sociales (37 M€), en baisse de -11,7% ;
- des refacturations de mises à disposition de personnel auprès d'organismes extérieurs pour 6,8 M€, qui concerne essentiellement le SMEA.
- des recouvrements d'indus sur AIS (2,5 M€),
- de l'apurement du rattachement des dépenses de 2017 (3,2 M€),
- de revenus immobiliers (1 M€),
- de la participation de l'Etat pour les mineurs isolés (1,4 M€).

Par ailleurs, la collectivité a procédé en 2019 à une **reprise sur provision** de **30 M€** constituée antérieurement pour financer les risques et charges de décentralisation.

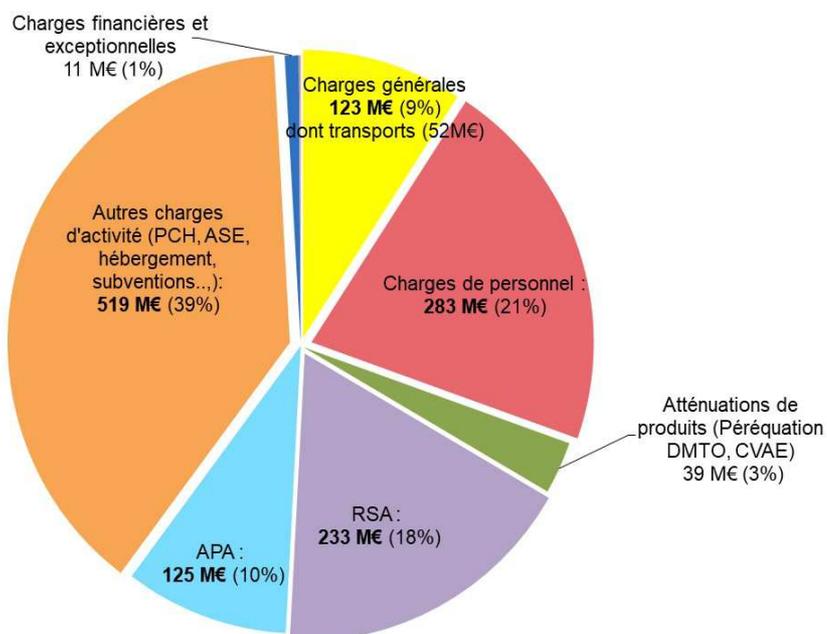
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 336 M€, soit une évolution annuelle de +2,8%.

Les crédits ont été réalisés à 95,2% en recul de 1,3 point comparé à 2018.



Répartition des dépenses de fonctionnement en volume et en taux de structure :

Composition des dépenses de fonctionnement 2019 : 1,34 Milliard d'€



Les charges générales s'élèvent en 2019 à **123 M€ (+6M€) avec +4,9%** soit en hausse importante par rapport aux années précédentes ;

Le poste **des transports de biens et collectifs**, représentant 42% du chapitre, est en évolution de **+4,5%** à 51,6 M€ (+2M€). La part prépondérante résulte des élèves transportés dont le nombre à juin 2019 est de 74 626, (contre 73 636 à juin 2018), incluant les élèves et étudiants handicapés (1 232).

Le coût des scolaires se chiffre à 46,2 M€ (+3%). La hausse de cette dépense s'explique par l'augmentation du nombre de circuits (passée de 1028 circuits en juin 2019 à 1034 en septembre 2019 du fait des nouvelles sectorisations des collèges, du projet de mixité sociale, des nouveaux lycées de Pibrac et Pins-Justaret), de l'augmentation des prix journaliers dans les derniers appels d'offres (hausse du terme de conduite face à la pénurie de chauffeurs), de l'impact financier de la révision des prix.

Le nombre des élèves et étudiants handicapés poursuit son augmentation à +12% l'an du fait d'une meilleure prise en charge des élèves dans les structures dédiées, ce qui représente un coût de 9,2 M€ (+28,3%).

Les frais de déplacement des enfants de l'aide sociale (marchés des taxis) sont aussi en forte hausse de +19,8 % avec un coût de 3,4M€.

Les frais de déplacement des demandeurs d'emploi s'élèvent à 1,7 M€, (+14%).

Les dépenses d'entretien, de réparations et de maintenance sont constatées à la baisse avec **-8,3%**, dont :

7,8 M€ ont concerné la voirie,

3,8M€ les collèges

5 M€ les autres bâtiments départementaux et infrastructures numériques.

Les achats de fournitures non stockées à 8,7 M€ évoluent de **+21,4%**, dont 3,5 M€ pour l'électricité (+63% en raison de factures 2018 mal déposées dans Chorus aboutissant à un report sur 2019).

Les carburants et les fournitures médiathèque progressent de **+4,5%**.

Enfin les fournitures d'entretien et petits équipements évoluent de **+3,4%**.

Les locations mobilières et immobilières s'élèvent à 10 M€ en progression de **+12,7%**, dont 2,7 M€ payé au titre des loyers sur immeubles Les locations mobilières ont concerné pour 6,4 M€ la voirie (facturations du Parc Technique notamment), pour 0,8 M€ les collèges (installation de bâtiments provisoires), 1 M€ pour l'administration générale, et 1,8 M€ pour le secteur social (MDS et MDPH).

Les autres charges générales se répartissent entre :

- les contrats de prestations de service (5,4 M€) comprenant la téléassistance aux personnes âgées (2 M€),
- les frais de télécommunications et postaux (4,8 M€, -9%),
- les organismes de formation (3,4 M€, +20%),
- les honoraires et conseils (6,2 M€), dont 4,7 M€ au titre de la plateforme DDAEDOMIE de l'ANRAS pour l'évaluation des mineurs isolés,
- les relations publiques, et les annonces et publications (5,2 M€, -2%),
- les frais de déplacement du personnel (2,4 M€, +3,2%),
- les assurances (0,6 M€).

Les frais de personnel représentent **283,4 M€** et évoluent de **+2,1%** (+5,9M€).

Les rémunérations (hors charges sociales) ont financé pour 169,4 M€ les titulaires (+0,5%), 14,3 M€ les assistants familiaux (-1,3%), 14,8 M€ les non titulaires (+18,7%), et 0,5 M€ les emplois aidés.

Les charges sociales se sont quant à elles élevées à 72,6 M€ (+1,7%).

Contrairement à 2018 ou plusieurs événements avait contribué à stabiliser la masse salariale celle-ci a été impactée en 2019 :

Outre

- Le glissement vieillesse technicité (GVT) dû aux avancements de grades et d'échelons pour 2,4 M€,
- Le recours toujours important aux agents contractuels remplaçants afin de suppléer aux absences dans les collèges, et d'accompagner les services sociaux dans le cadre de la mise en œuvre de la territorialisation,
- Le coût des saisonniers pour 870 K€.

Par :

- la prise en compte du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) pour 1,3 M€ incluant la revalorisation de l'ensemble des filières sur les catégories B et le passage des assistants sociaux éducatifs de la catégorie B à la catégorie A,
- l'exécution du marché d'insertion pour le remplacement temporaire d'agents de propreté (1,2 M€).

La valeur du point d'indice est gelée depuis presque 10 ans, elle se maintient à la valeur fixée au 01/02/2017 (4,686€). Il n'y a pas eu d'augmentation significative des cotisations.

La répartition de l'effectif départemental au 31/12/2019 est de 6 720 agents (contre 6 672 en 2018), dont 6 107 permanents (-64 agents titulaires, +26 stagiaires, et +112 agents non titulaires sur emplois permanents), 148 non permanents (+6 emplois non permanents, +1 apprenti, -20 contrats aidés), 458 assistants familiaux, et 7 agents mis à disposition.

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) représente une dépense de **233,3 M€ (+1,3%)**, dont **212 M€ sont versés au titre des allocations** (+0,6%).

Cette évolution résulte, d'une part de la revalorisation annuelle du RSA (+1,6 % au 1^{er} avril 2019) et d'autre part de l'évolution du nombre de bénéficiaires, marquée par un contraste entre le premier et le second semestre 2019.

Le nombre de bénéficiaires du RSA est de 36 700 en décembre 2019, (contre 36 411 en décembre 2018). Ce nombre est, pour chacun des six premiers mois de l'année 2019, inférieur à celui constaté lors du même mois de l'année précédente, entre -1,2 % (baisse la plus importante pour janvier 2018 et janvier 2019) et -0,3 % (baisse la moins importante pour juin 2018 et juin 2019).

L'évolution s'inverse à partir de juillet 2019 avec, pour chacun des six derniers mois de l'année, un nombre de bénéficiaires supérieur à ce qu'il était l'année précédente, au cours du même mois, la variation se situant entre +0,4 % (hausse la moins importante pour juillet 2018 et juillet 2019) et +1,2 % (hausse la plus importante pour novembre 2018 et novembre 2019).

Le versement aux **organismes de formation** pour l'accompagnement des allocataires du RSA s'élève à **4 M€**, en progression de +13,3%. Il comprend essentiellement les dépenses liées au marché *Acti Pro RSA*, pour la part restant à la charge du Département, (la part de dépense financée par le Fonds Social Européen étant retracée au chapitre 011).

La deuxième année d'exécution de ce marché se caractérise par la poursuite d'une montée en charge progressive. Le montant de la facturation mensuelle de ces dépenses a ainsi été multiplié par 1,5 de janvier 2018 à mi-2019, aboutissant à une dépense totale au titre d'Acti Pro RSA de 3,7 M€ en 2019, contre 3 M€ en 2018 ; la moitié de ces dépenses étant imputée au chapitre 017 (RSA).

Les **frais de transports des allocataires RSA** représentent **5,5 M€**, soit +7,4%.

Les rémunérations et charges des agents affectés au secteur RSA s'élèvent à **5,4 M€** (-3,7%), et **les subventions à 3,6 M€** connaissent une progression sensible (+19%).

L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) est mandatée pour **125,2 M€** (-0,5%).

Le nombre de bénéficiaires de l'APA est de 28 047 à fin décembre 2019, contre 27 675 en décembre 2018, dont 68% relèvent de l'APA à domicile (taux stable).

L'augmentation du coût de l'aide suit la progression du nombre des personnes aidées.

Pour l'APA à domicile (19 162 personnes), les bénéficiaires relèvent essentiellement du GIR4 (plus faible dépendance) à 62,3%, puis du GIR 3 (20,3%), et du GIR 2 (15,2%).

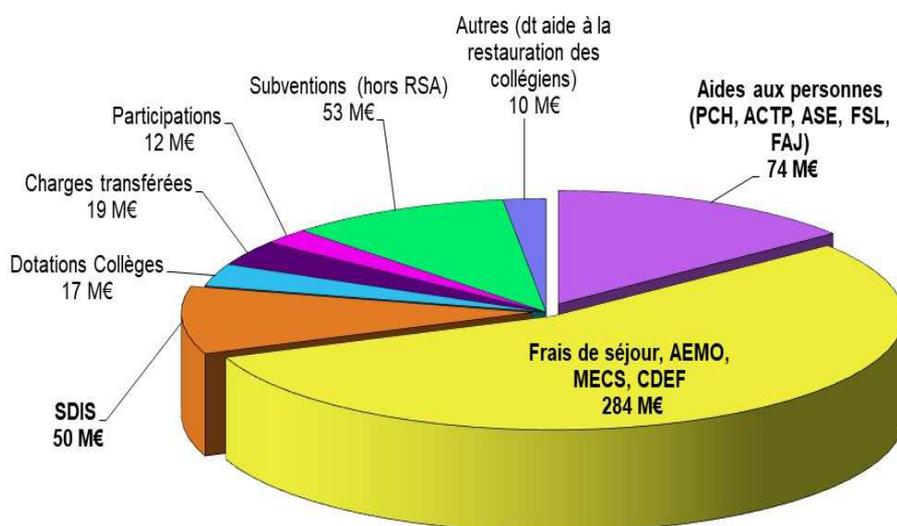
Les montants moyens alloués sur les 4 GIR sont de 354€, dont 221€ sur le GIR 4, 433€ sur le GIR 3, 696€ sur le GIR 2, et 1004€ sur le GIR1.

Pour l'APA en établissement (8 885 personnes), 46,2% relèvent du GIR 2, 29,1% du GIR 4, 18,6% du GIR 3, et 6,1% du GIR 1 (plus forte dépendance).

Suite à la réforme de la tarification issue de la loi ASV du 28/12/2015, l'APA en établissements est désormais majoritairement payée sous forme de dotations mensuelles.

Les autres charges d'activité représentent **519,1 M€** (+3,3%) pour les postes suivants :

Composition des "Autres charges d'activité" : 519 millions d'Euros



- **Les aides à la personne** (hors APA et RSA) s'élèvent à **74,4 M€ (+5,5%)** dont :

- La PCH : 62 M€ (+7,5%) poursuit sa progression toutefois moindre qu'en 2018.

Le nombre des bénéficiaires est de 5 413 en décembre 2019 (dont 4 780 adultes et 633 enfants), contre 5 127 en 2018.

- L'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) : 6,4 M€, en baisse de -3,9%, conséquence de la bascule vers le dispositif PCH.

887 bénéficiaires sont recensés en décembre 2019, contre 930 à fin 2018.

- Les allocations de l'Aide sociale à l'enfance : 2,4 M€, coût stable (+0,1%).

A titre informatif : un nombre de familles aidées de 5 787, contre 5.541 en 2018 (jeunes majeurs inclus), et un montant moyen alloué par famille de 374€ (+6%).

Les frais de séjour représentent **284,2 M€ (+5,2%)** dont :

- 33,5 M€ pour les personnes âgées, stable,
- 114,3 M€ pour les personnes handicapées, stable,
- 136,2 M€ pour les structures d'accueil de l'enfance (+11,3%).

Les principaux coûts d'hébergement et la répartition des enfants placés en 2019 s'établissent ainsi :

* Maisons d'enfants à caractère social (MECS 31 et hors 31) : 70,6 M€ (+10%) pour 1.675 enfants accueillis ;

* Centres maternels (31 et hors 31) : 22,7 M€ (+5,6%), 370 enfants ;

* Centre Départemental de l'Enfance et Famille (CDEF) à 16,6 M€ (+5,6%), 637 enfants ;

* Placement familial et tiers dignes de confiance : 15,6 M€ (+10,8%), 241 et 334 enfants ;

* Actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) : 7,1 M€ (-10,8%), 2 894 enfants ;

* Lieux de vie : 7,7 M€ (+30%), 249 enfants ;

* Résidences hébergements jeunes : 5,2 M€ (+12%), 137 enfants ;

* Placement à domicile : 4,2 M€ (+211%), 555 enfants.

La forte diminution de la dépense hôtelière entre 2018 et 2019 (-71,34%) a été corrélée par la passation d'une convention avec l'association le Touril et le CCAS de la Ville de Toulouse pour la mise à l'abri des mères isolées avec enfant pour un montant de 4,3 M€.

Pour l'enfance, l'année 2019 a permis de consolider le plan de diversification adopté en 2018 pour 2 ans qui visait la création de 400 nouvelles places, en aide éducative en milieu ouvert (AEMO), Placement à domicile (PAD), placement familial, appartements pour mineurs autonomes, etc.

Toutes mesures confondues, le nombre de bénéficiaires confiés à l'aide sociale à l'enfance de la Haute-Garonne connaît une forte progression de +12% entre 2018 et 2019 (au 31/12).

Sur la même période, le nombre de bénéficiaires confiés au service accompagnement des mineurs autonomes progresse, quant à lui, de +9,5%.

En valeur absolue, le nombre de nouvelles mesures sur l'année 2019 est de 800, ce qui constitue une forte progression du nombre de mineurs accompagnés par les services de protection de l'enfance du Cd31. Pour la première fois depuis 5 ans, l'augmentation du nombre de mesures est liée à l'accroissement du nombre de mineurs accompagnés dans le cadre de l'assistance éducative et non à l'accueil des mineurs non accompagnés.

- **Les contributions obligatoires** : 85,3 M€ (+0,1%) dont :

* 50 M€ au titre de la subvention pour le Service Départemental Incendie et Secours, en hausse de 2%,

* 16,7 M€ (-3,3%) pour les dotations aux collèges,

* 18,8M€ versés à Toulouse Métropole, au titre des charges transférées depuis le 1^{er} janvier 2017 (Voirie, FAJ, FSL, prévention), inchangés.

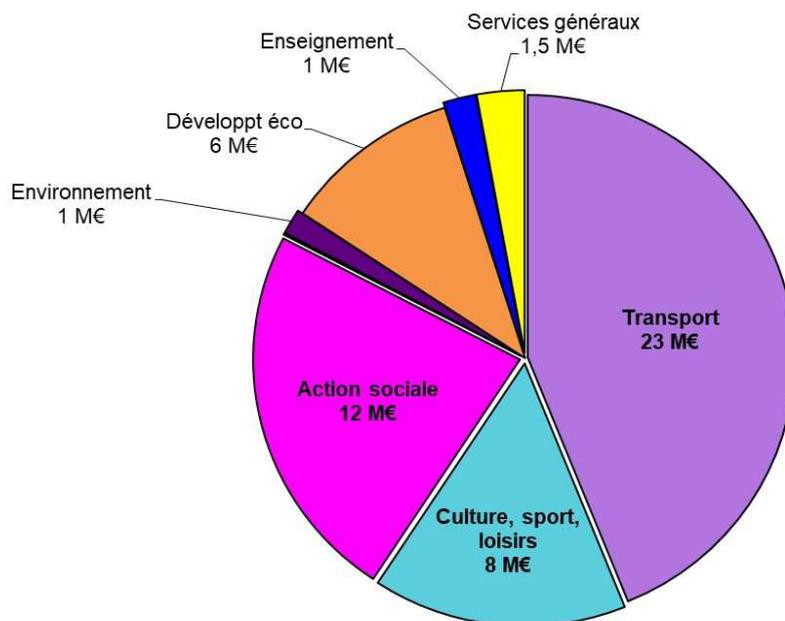
- **Les participations**, versées aux structures dont le Département est membre, à 11,6 M€ sont en réduction de -27,6%.

En 2018 une aide de 6,7M€ a été apportée à la création du syndicat mixte Haute-Garonne Montagne, en 2019 le CD31 a mandaté 2M€ pour le fonctionnement de cette structure, ce qui explique la baisse du poste des participations.

Les autres participations ont bénéficié pour 4,9 M€ au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA31), 1,4 M€ au Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique, au Musée de l'Aurignacien (311K€), aux Institutions Interdépartementales pour l'Aménagement du Barrage de Montbel, pour la production d'eau brute Ariège- Haute-Garonne, ainsi qu'aux ASF pour l'abonnement au réseau ZAP31 (841 K€), à la régie des chèques vacances et aux contrats aidés CUI CAE.

- **Les subventions** (hors RSA) : 53,2 M€ (+4,9%) sont attribuées selon les domaines d'intervention suivants :

Répartition des subventions de fonctionnement par fonction : 53 M€



Sur les 53,2 M€, 23,3 M€ (soit en quote-part 44%), sont destinés au financement des budgets annexes.

L'activité Transports représente 23,4 M€, (+1,5 M€ par rapport à 2018), avec une participation du budget principal au déficit du budget annexe de l'Interurbain de 22,5 M€, et à la Régie Départementale des Transports de 851 K€.

L'action sociale a été financée pour 12,4 M€, identique à 2018 pour la MDPH31, Mission Locale Haute-Garonne, programme départemental d'insertion (PDI), opérations VVV (Ville Vie Vacances), actions de santé publique...

La culture, les sports et loisirs ont bénéficié de 8,2 M€, dont 4,7 M€ alloués à l'action culturelle permettant notamment le financement des écoles de musique et des festivals, 1,5 M€ pour les activités sportives, et 2 M€ pour la jeunesse.

Le développement économique a perçu 5,8 M€, dont 0,6 M€ pour l'équilibre du budget annexe du Laboratoire EVA (activité vétérinaire), et 0,3 M€ pour celui de la Pépinière Théogone. ainsi que pour le tourisme (3,7 M€) et l'agriculture (1,6 M€).

Les autres charges de gestion courante à 7,4 M€, stables, sont composées des aides à la demi-pension des collégiens pour 6 M€, et des participations à l'équilibre des budgets annexes pour 0,6 M€ concernant le Parc Technique, et 0,5 M€ pour la Restauration.

Les reversements de produits fiscaux se sont élevés à 39,3 M€ (+15%).

Ils concernent pour l'essentiel le reversement du produit des droits de mutation (DMTO) au titre du *Fonds de solidarité des Allocations Individuelle de Solidarité (AIS)* pour 14,2 M€ (+60,8%), et au titre du *Fonds de péréquation des DMTO* pour 15,9 M€ (-25%).

Pour le FSAIS, l'augmentation de la base des DMTO a provoqué l'augmentation du prélèvement, additionné à l'effet lié au moindre prélèvement du Fonds de péréquation des DMTO.

Pour le Fonds de péréquation, on relève une augmentation des DMTO mais plus limitée que celle constatée l'année précédente, d'où un moindre prélèvement sur flux. Au final, la progression annuelle de ces 2 fonds DMTO cumulés est inférieure à 2%.

La contribution au *Fonds National de Péréquation de la CVAE* à 1,6 M€ progresse de +2,5%.

Le reversement de taxes au profit du *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)* est quasi identique à 2018 à 2,6 M€ (+3%). La part de taxe d'aménagement réservée au CAUE a baissé en 2019 pour passer à 0,10 % des 1,3 % (au lieu des 0,2 % en 2018).

La charge financière continue de se réduire à **9,4 M€** (-10,6%), en lien avec la diminution du stock de dette. Les intérêts d'emprunts s'élèvent à 8,9 M€, en recul de -10,4 %. Ils représentent désormais moins de 0,7% des dépenses de fonctionnement.

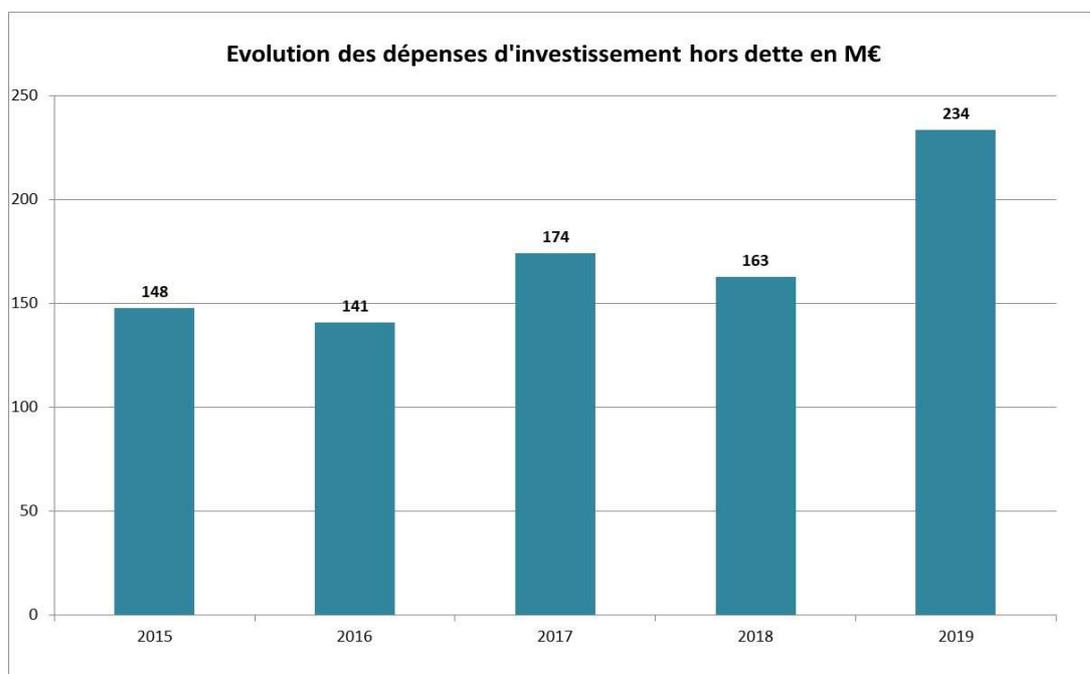
Les charges exceptionnelles se chiffrent à **1,3 M€** (+91%), et sont constitués par les titres annulés en hausse (0,8 M€) et les intérêts moratoires (0,4 M€).

Les dotations aux provisions sont mandatées pour **1,4 M€** (+190%), outre la couverture des admissions en non valeur, des créances incertaines dont les impayés de loyers du Fonds de Solidarité Logement (FSL), et les remises gracieuses de RSA, une provision a été constituée en 2019 au titre des risques sur contentieux pour 1,2 M€, en application des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

B - L'investissement et ses ressources :

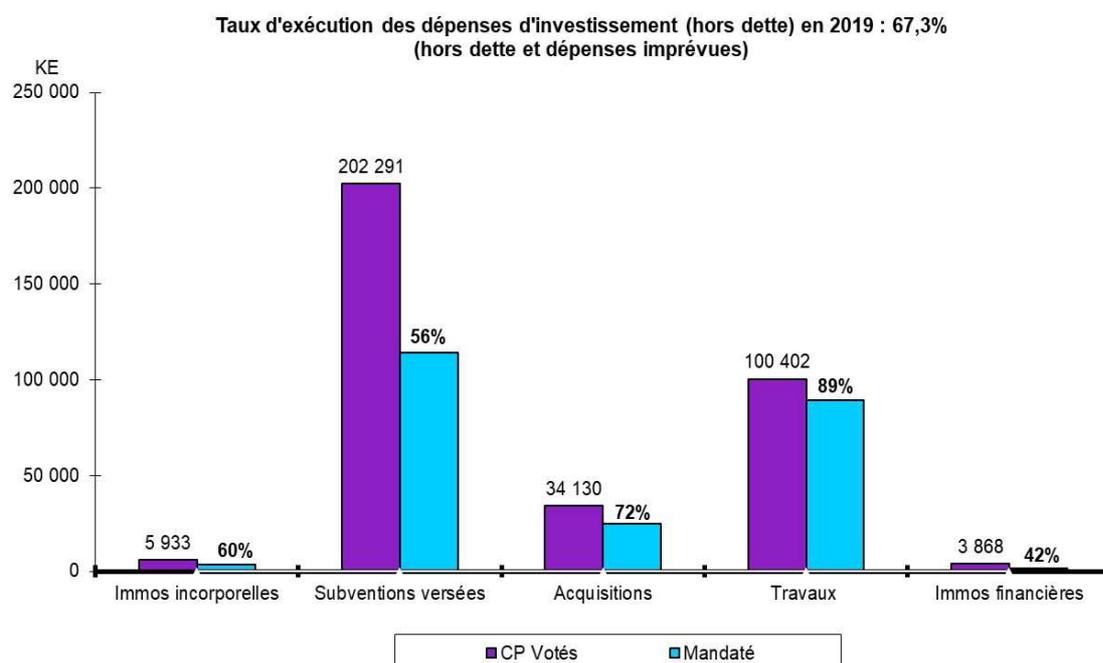
Hors dette, **les dépenses d'investissement s'élèvent à 233,6 M€**, soit une progression par rapport à 2018 de 44%.

Les principaux chapitres de la section composés des travaux, des subventions et des acquisitions bénéficient d'un niveau d'exécution très supérieur à 2018, égal à plus de 70 M€ d'augmentation en volume, laquelle se décompose respectivement à 14 M€, 40 M€ et 17 M€.



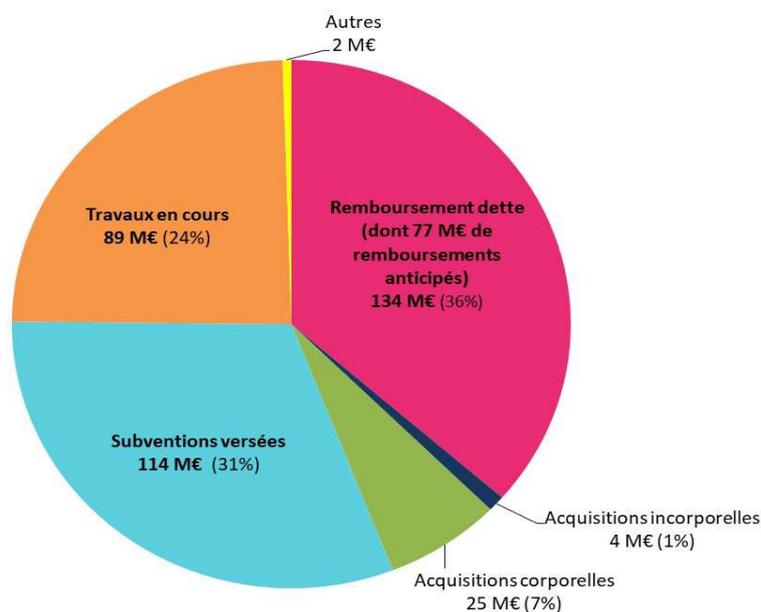
Le taux d'exécution 2019 calculé par rapport aux crédits de paiement s'affiche à 67,3%, bien supérieur à celui des années antérieures (2018 : 53,7%).

Les subventions versées à 56% enregistrent + 15 points l'an. Les travaux directs quant à eux se réalisent à 89% (- 1 point), et les acquisitions à 72% (+40 points).



Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

Composition des dépenses d'investissement 2019 : 367 M€



Les équipements bruts s'élèvent à 117,7 M€, soit une hausse de +36%.

Ces dépenses regroupent les achats de logiciels (3 M€), et les acquisitions de terrains pour 11 M€ dont 9,5 M€ pour le collège Saint-Simon/ R. Badiou.

Les constructions ont bénéficié de 5,2 M€, dont 3 M€ pour la DTS de Muret, 1 M€ pour la MDS de Blanchard, et 0,6 M€ pour la MDS de Revel.

Les biens matériels se sont élevés à 8,2 M€ destinés à l'équipement informatique et mobilier pour les collèges (4,1 M€) et pour les services administratifs (3,3 M€).

Ils comprennent également les travaux en cours à hauteur de 89,4 M€ (+18,1%), dont :

- **les travaux sur bâtiments** : 40,2 M€ (+41,6%), qui se répartissent pour :

- ▶ 33,7 M€ (+39%) pour les collèges ;
- ▶ 1,2 M€ pour les bâtiments sociaux, notamment pour la MDS de Toulouse Minimes pour l'installation d'un système de climatisation, et plus de 600 K€ ont été consacrés au CDEF pour l'installation de kitchenettes dans les studios.
- ▶ 2,7 M€ pour les bâtiments culturels dont un bâtiment de conservation en faveur des Archives, l'extension du Musée de la Résistance, et la création de la Maison de la Biodiversité à la Forêt de Buzet.
- ▶ 1,1 M€ pour les bâtiments administratifs dont la construction du Centre d'exploitation de Maureville (1 M€).

Les *travaux neufs* des collèges ont été réalisés pour 26,9 M€ et ont concerné notamment :

- La reconstruction du collège de l'Isle en Dodon : 6,3 M€ ;
- La réhabilitation du collège Louisa Paulin à Muret : 5,7 M€ (livré en 2019) ;
- La restructuration du collège Bois de la Barthe à Pibrac : 5,5 M€ (livré en 2019) ;
- Les constructions du collège d'Escalquens : 4,9 M€ ;
- du collège à Cintegabelle : 1,3 M€
- du collège à Beauzelle : 1 M€
- du collège à Toulouse Saint-Simon : 866 K€.

Le *patrimoine bâti* des collèges a été financé à hauteur de 17,5 M€. Le montant des travaux mandaté en 2019 est supérieur à 100 000 € pour 52 collèges hors Toulouse et 15 collèges toulousains.

Parmi les opérations de grosses réparations les plus significatives, figurent la réhabilitation de la cuisine du collège V. Auriol à Revel (1,1 M€), la restauration de parties historiques du collège P. de Fermat à Toulouse (470 K€), le réaménagement de la vie scolaire, du foyer des enseignants et du CDI du collège L. Blum à Colomiers (467 K€), les menuiseries extérieures au collège Bellevue à Toulouse (291 K€), le réaménagement de salles de sciences et du pôle technologique aux collèges L Ferré à Saint Lys, à J. Monet à Bagnères de Luchon, et à Marengo à Toulouse...

Des travaux pour 1,8 M€ ont concerné les installations de chauffage, et de climatisation dans les collèges, dans un double objectif de diminution des coûts et d'amélioration des performances énergétiques.

Plus d'1,3 M€ a été consacré à la sécurisation des collèges, et plus d'1,1 M€ à l'accessibilité. Enfin, près de 500 K€ ont été destinés à la fourniture et à l'installation de matériels de cuisine, notamment matériels de laverie et de cuisson.

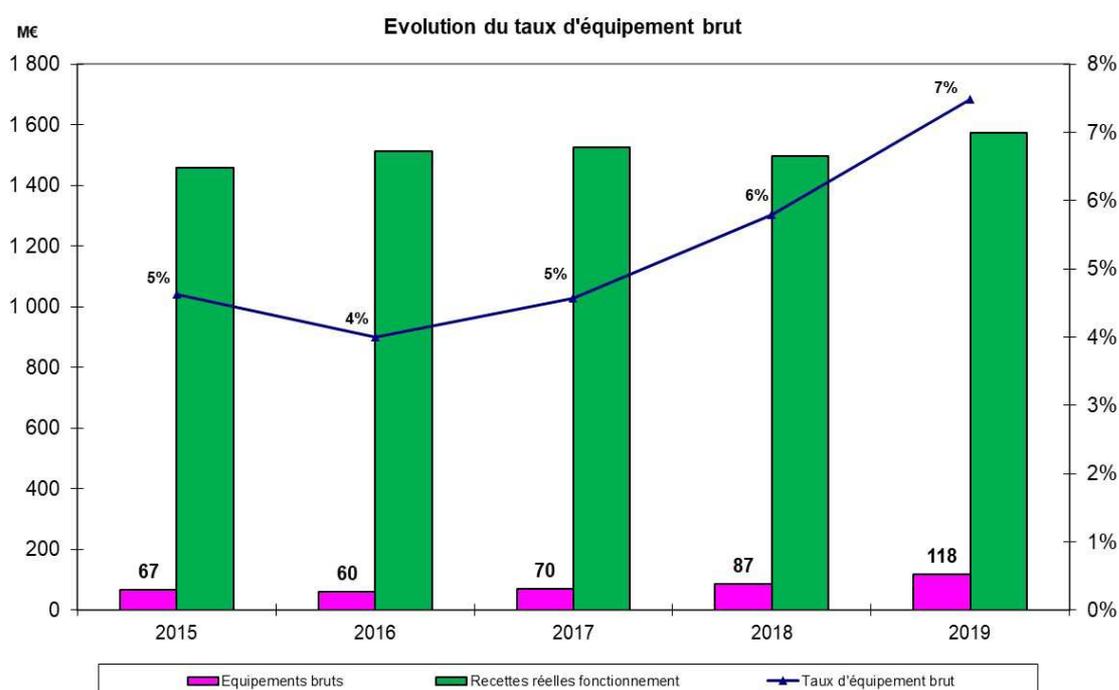
- **les travaux sur voirie** : 34,3 M€ de travaux (-3,5%), qui ont permis de réaliser diverses opérations :

- ▶ Pour le plan pluriannuel d'investissement des routes départementales : RD 37 Déviation Saint Lys sections 4, 5 et 6 (2,7 M€), et RD 46 Luchon Pont de Ravi (0,6 M€).
- ▶ Pour la modernisation du réseau sur RD : aménagements de 25 aires de covoiturage - tranche 1 (2,3 M€), RD 16 Montesquieu Lauragais aménagement du carrefour RD16/ RD11 (0,37 M€), RD 29 Castelnau d'Estretfonds aménagement du carrefour (0,5 M€), RD 622 Villefranche Lauragais carrefour (0,3 M€), RD 85 Razecueille reconstruction de chaussée suite à intempéries (0,5 M€).
- ▶ Pour les travaux sur Ouvrages d'Art : RD 94 Pompertuzat Pont sur l'Hers (0,7 M€), Bessieres pour la réparation des appareils d'appui du pont sur le Tarn (0,5 M€).
- ▶ Pour les pistes cyclables départementales : renforcement de la structure de la piste cyclable Canal du midi (0,4 M€), Transgarona du Pont de Chaum au Pont du Roy (0,22 M€), création de 8 km de piste cyclable entre Roquefort-sur-Garonne et Salies-du-Salat (1,1M€).

► Pour les chaussées, 200 sections de routes départementales ont bénéficié d'une réfection de couche de surface pour un montant total de 14,5 M€, 45 sections de routes départementales en agglomération ont été refaites, accompagnées de projets communaux d'aménagement des dépendances du domaine public départemental, pour un montant total de travaux de chaussée de 3 M€ ;

- **les avances** sur marchés d'investissement : 6,3 M€ ont été versés aux entreprises pour faciliter leur trésorerie, en application de la charte sur la commande publique votée par le Cd31 en 2016.

Le taux d'équipement brut¹ s'élève en 2019 à 7,5%, soit le niveau le plus élevé des cinq dernières années.



Les subventions d'équipement versées s'élèvent à **114 M€**, soit une augmentation sur l'année de +53,2%.

Les subventions ont été attribuées pour 101 M€ aux personnes publiques, et pour 12,6 M€ aux personnes privées.

Sur le secteur public, l'Etat et les EPN ont perçu 3,5 M€ pour des programmes cofinancés avec l'Etat et la Région au profit des RN haut-garonnaises concernant la déviation de Saint-Béat Arlos (1M€), et les travaux de mise à 2X3 voies au titre du CPER Ranguel Palays (2,1M€).

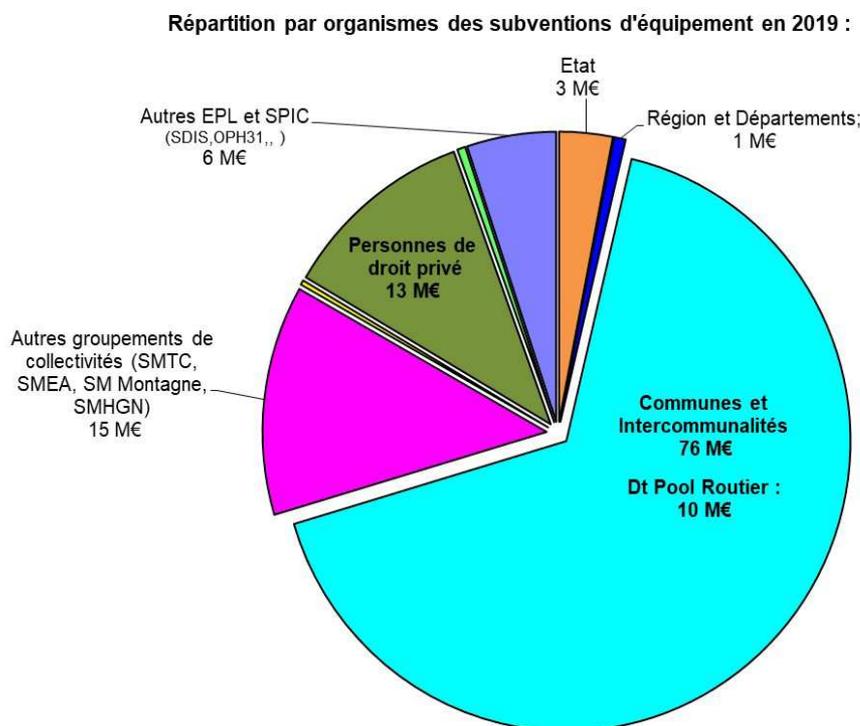
Les communes et intercommunalités ont été subventionnées pour 76 M€ (+84,5%), notamment au titre :

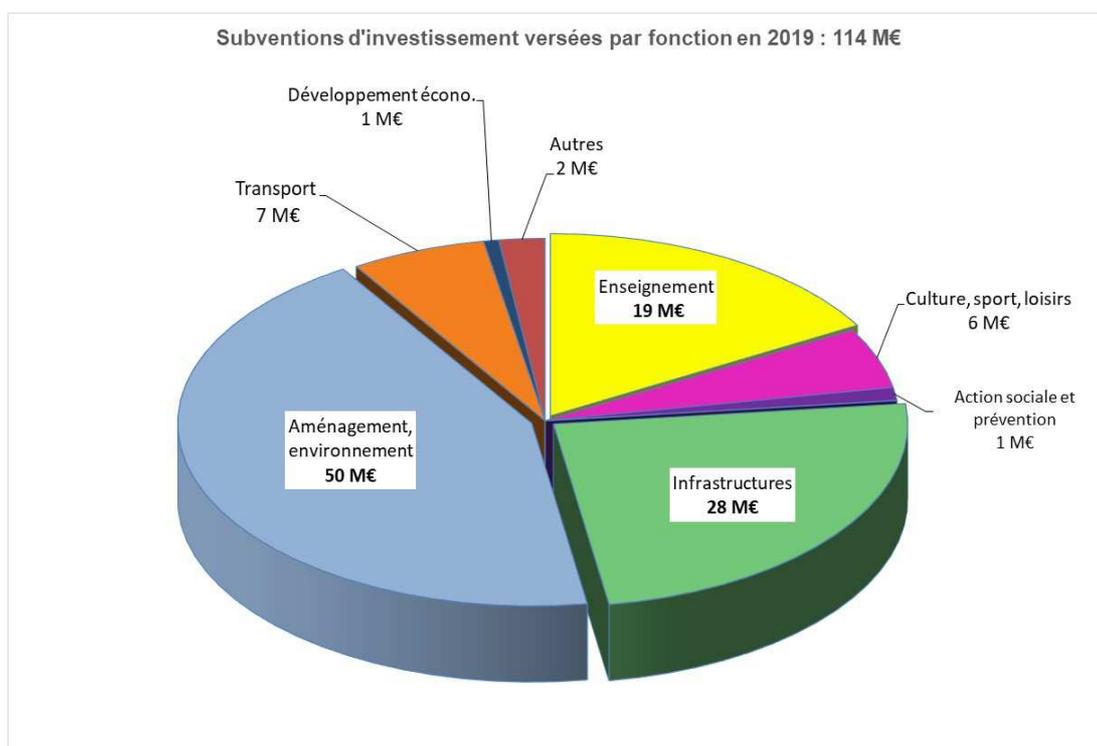
¹ Taux d'équipement brut : montant des équipements bruts (c. 20,21,23,45) divisé par les recettes réelles de fonctionnement.

- des contrats de territoire (écoles primaires, crèches, sport, culture..) pour 30,9 M€ (+41% l'an) qui se décomposent en 20,5 M€ pour le rural, 5,8 M€ pour la Métropole et 4,6 M€ pour l'accord Ville de Toulouse,
- des routes pour 12,2 M€, dont 9,6 M€ concernent le Pool routier ; cette reprise est due à de nombreuses aides départementales de réparations de dégâts d'orages déposées fin 2018, relatives aux événements climatiques du deuxième semestre 2018, ainsi qu'à des participations financières du Contrat de Plan (fin de la mise à 2x3 voies de la Rocade toulousaine notamment),
- du financement de l'aménagement du nouveau Parc des Expositions et Centre de conventions de Toulouse Métropole (MEETT) pour 22,5 M€, ainsi que du 3^{ème} acompte pour l'acquisition du bâtiment de l'IRIT (1,8 M€).

Les autres structures publiques bénéficiaires sont SNCF TISSEO (6,8 M€) pour le financement du programme « LINEO dans son ensemble », le Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique (2 M€), le SMEA31 (4,3 M€), ainsi que le SDIS (2 M€), les organismes de logement social (Toulouse Métropole Habitat, OPH31, Cité Jardins : 1,8 M€), SNCF Réseau (1,2 M€) pour financer la suppression de passages à niveau, le CROUS (0,8 M€) pour le restaurant universitaire de Rangueil.

En ce qui concerne les subventions au **secteur privé**, les 12,6 M€ versés concernent pour 9,5 M€ le secteur de l'habitat et du logement social, pour 1,2 M€ le sport (dont 0,5 M€ aux Amis du Stade toulousain pour le stade E. Wallon), pour 0,5 M€ l'aménagement, 0,45 M€ l'agriculture et 0,42 M€ la culture.

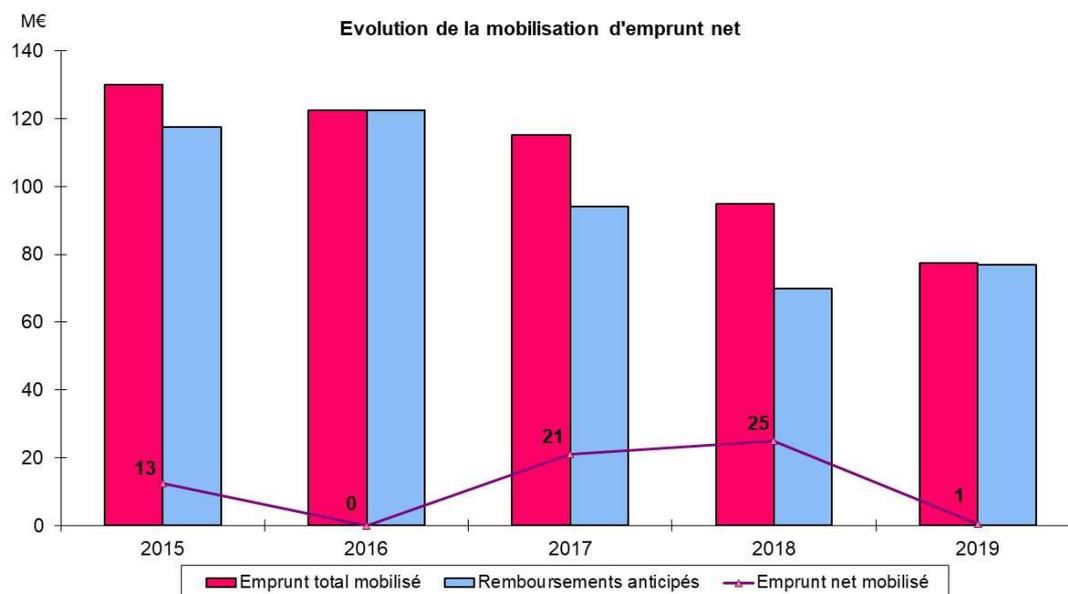




Le remboursement de la dette s'est élevé à **56,8 M€** au titre de l'amortissement annuel (niveau inchangé depuis 4 ans), et à 76,8 M€ de remboursements anticipés d'emprunts effectués, comme chaque année et de manière temporaire, pour réduire le niveau de la trésorerie.

En matière de **recettes d'investissement** :

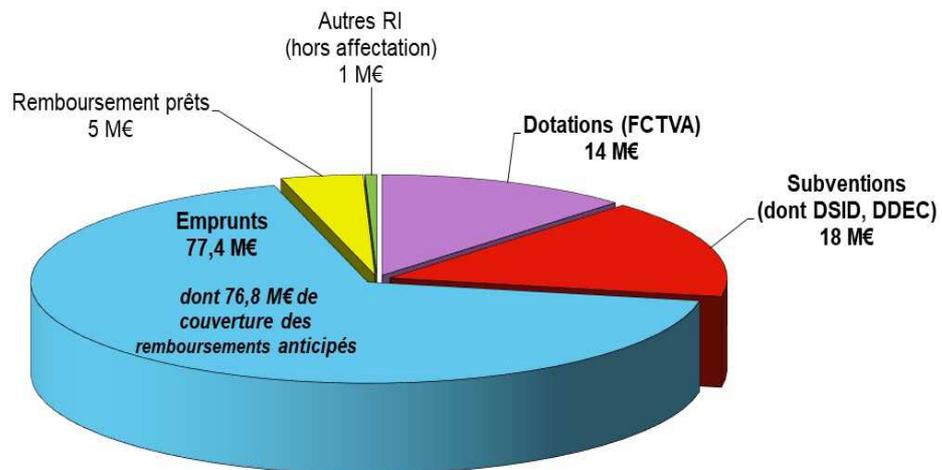
L'emprunt net (hors remboursements anticipés) s'est élevé à **0,5 M€**, contre 25 M€ en 2018. En tenant compte de la couverture des remboursements anticipés, la recette totale d'emprunt s'exécute à hauteur de 77,4 M€ (*arrondi à 77M€ dans le tableau d'équilibre*)



Les recettes propres d'investissement (RPI), à 37,2 M€ progressent de +1 M€ l'an. Elles se composent du FCTVA (14 M€), de la DDEC (4,8 M€), de la DGE équipement rural (1 M€), des aides à la pierre (7,5 M€), et de diverses subventions dont le produit des amendes radars (1 M€).

Les remboursements de prêts s'élèvent à **4,5 M€** (-15,3%), dont 2,3 M€ ont été effectués par les collectivités, 0,9 M€ par Toulouse Métropole au titre du transfert de compétences, 0,6M€ pour les prêts d'honneur, et 0,3 M€ par les bénéficiaires du Fonds de Solidarité Logement.

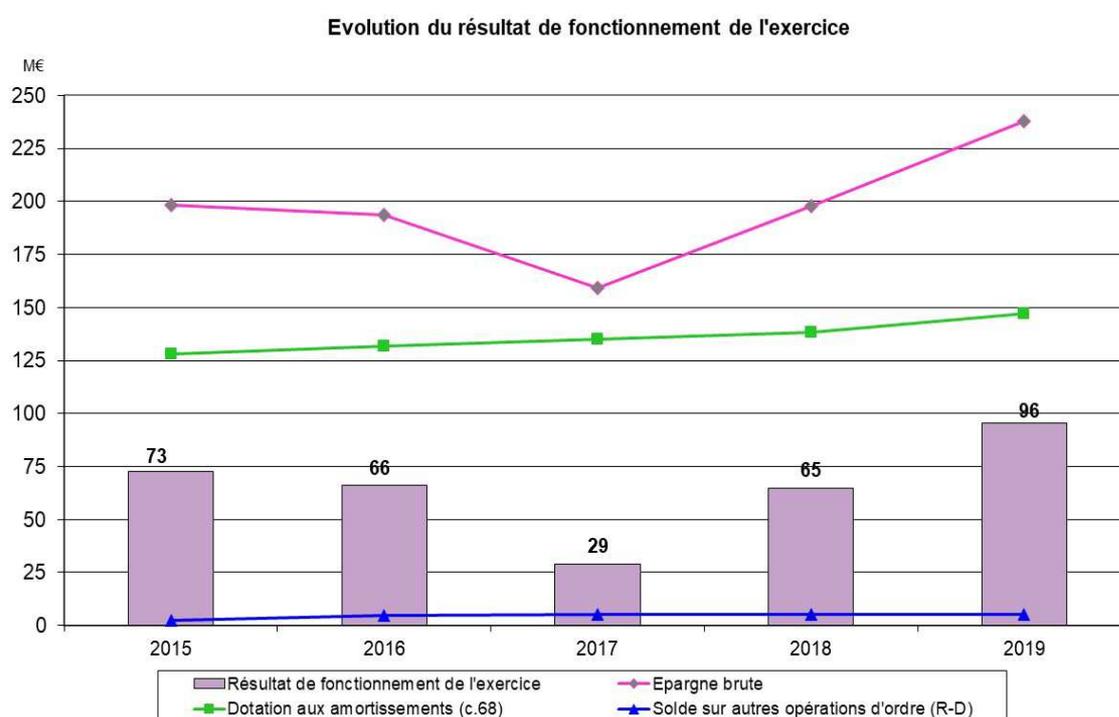
Composition des recettes d'investissement 2019 : 115 M€
(hors affectation)



IV- LES INDICATEURS FINANCIERS COMPARES

L'épargne brute² s'élève en 2019 à **209 M€**, en augmentation de 11 M€ par rapport à 2018 (+5,2%). Après intégration d'une reprise sur provisions de 30 M€, l'épargne brute s'élève à 238 M€.

Son niveau assure la couverture règlementaire de la dotation aux amortissements (147 M€), et permet de dégager un résultat de fonctionnement sur l'exercice de 96 M€ (+48%).

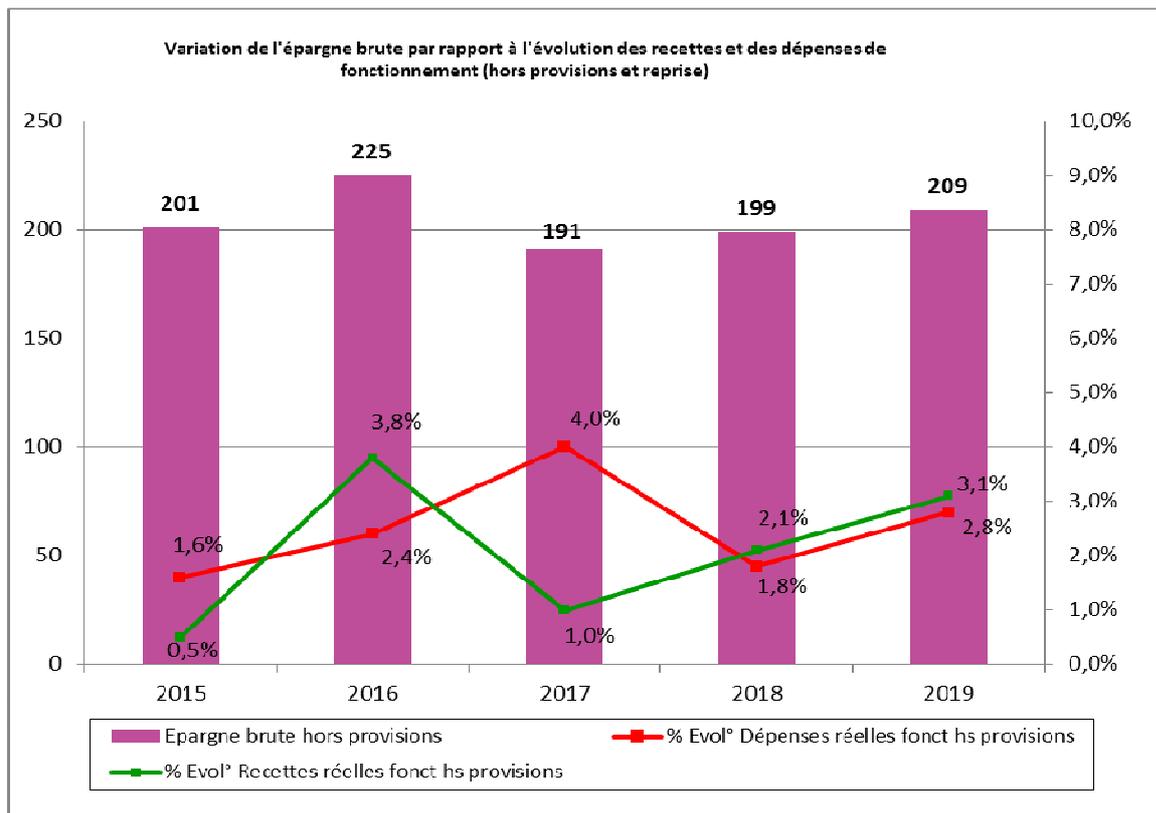


L'épargne brute par habitant (y compris reprise sur provision) en Haute-Garonne est de 173€. Elle est de 152€ hors cette reprise.

La moyenne des autres départements est de 124€ (hors Paris et DOM – 2018)³.

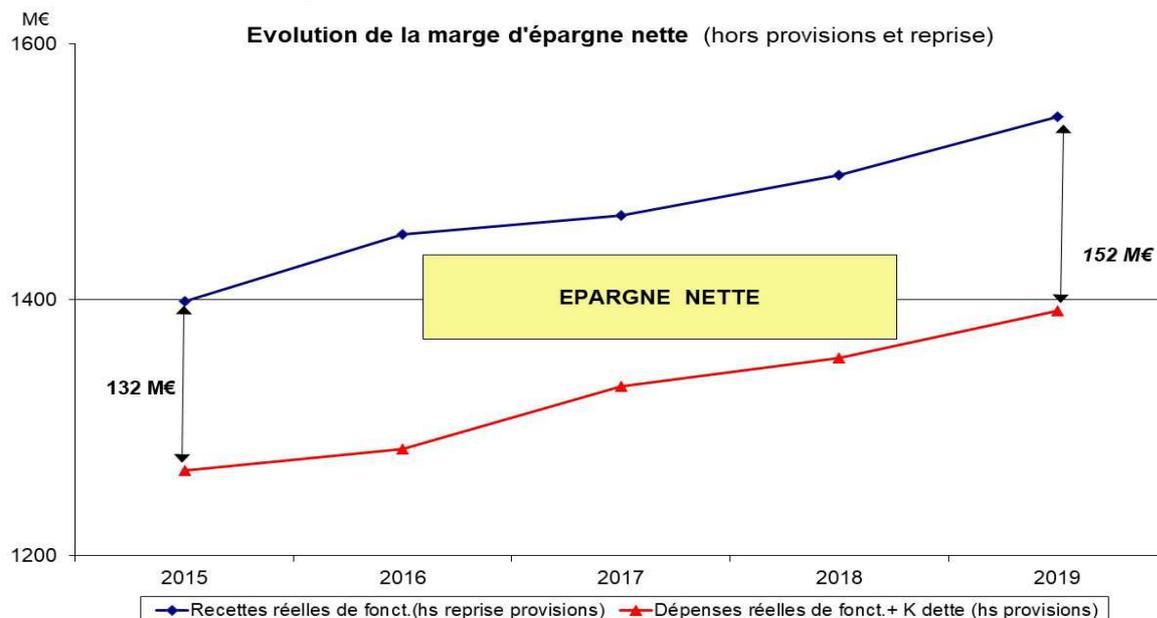
² Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement hors reprise sur provision moins dépenses réelles de fonctionnement hors provision.

³ Source : Les finances départementales en 2017 (DGFIP et INSEE).



L'épargne nette⁴ augmente de +27,2% pour s'établir à **152 M€**, après déduction de la charge d'amortissement de la dette de 57 M€, et hors reprise provisions. L'épargne nette s'élève à 182 M€ après reprise. Le ratio par habitant est de 132€, contre 73€ en moyenne nationale (hors Paris et DOM – 2018). Cette mesure d'épargne fixe le montant disponible restant à la collectivité pour financer ses équipements.

En 2019, le taux d'épargne⁵ nette s'affiche à 9,8%, contre 9,5% en 2018.



⁴ Epargne nette : épargne brute hors provision et reprise moins remboursement du capital annuel de la dette.

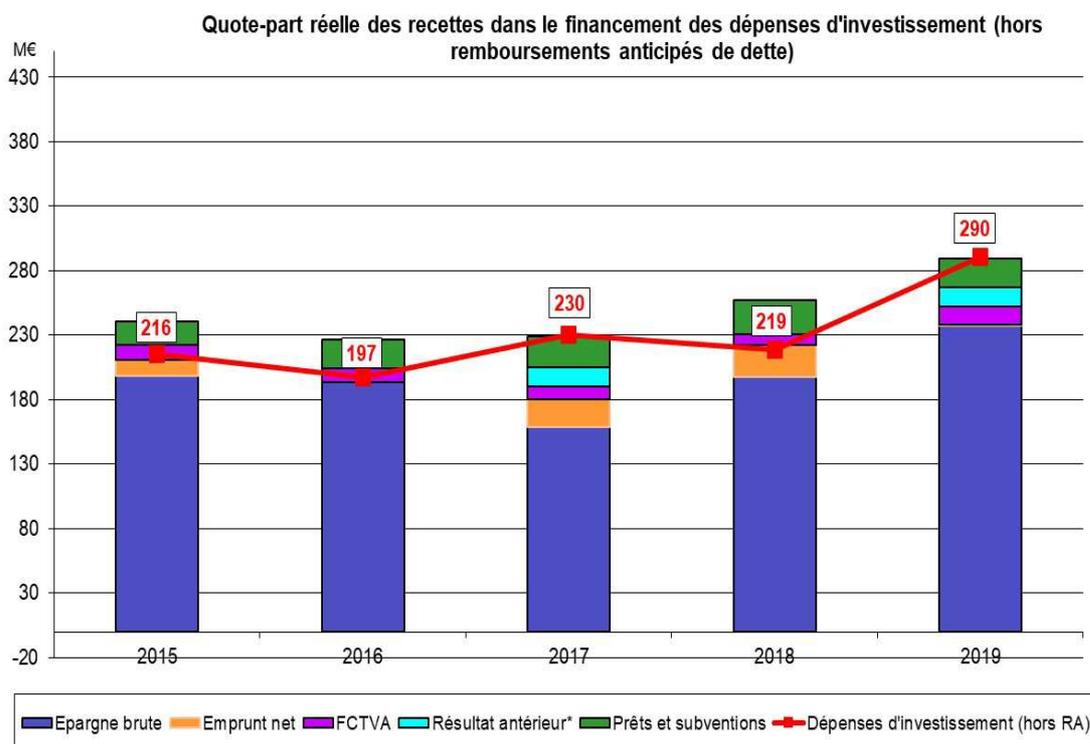
⁵ Taux d'épargne : épargne divisée par les recettes réelles de fonctionnement.

La capacité d'investissement :

	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Epargne brute (avec provisions)</i>	198	194	159	198	238
A - Epargne brute (RF hors prov - DF hors prov)	200	224	190	198	209
<i>Capital de la dette annuelle (k)</i>	68	56	56	56	57
B (=A-k) - Epargne nette	132	168	134	142	152
C- solde sur constitution et reprise de provisions	-2	-31	-31	-1	29
Dépenses réelles d'investissement totales	333	319	324	288	367
<i>dont RA d'emprunts</i>	118	122	94	70	77
Dépenses réelles d'investissement hors dette	148	141	174	163	233
D - Recettes réelles d'investissement (hors affect°)	161	157	150	131	115
<i>E -dont emprunts</i>	130	122	115	95	77
capacité d'investissement (B+D-E)	163	203	169	179	190
capacité d'investissement avec solde prov (B+D-E+C)	161	172	138	178	219
<i>% d'év°</i>		6,8%	-19,8%	29,0%	23,0%

La capacité de financement des investissements (hors emprunts) s'élève à 219 M€, permettant de couvrir 93% des investissements réalisés en 2019.

Les dépenses d'investissement hors remboursement anticipé de dette sur la période ont été financées ainsi :



En 2019, l'épargne brute a financé 82% des dépenses d'investissement (hors remboursements anticipés de dette), contre 91% en 2018, et 86% en moyenne sur les 5 dernières années.

Pour la 2^{ème} fois sur la période de 5 ans, la collectivité a puisé dans ses résultats antérieurs à hauteur de 15 M€ pour financer ses investissements, (soit le montant égal à la variation négative du fonds de roulement sur l'exercice).

Les financements de l'investissement :

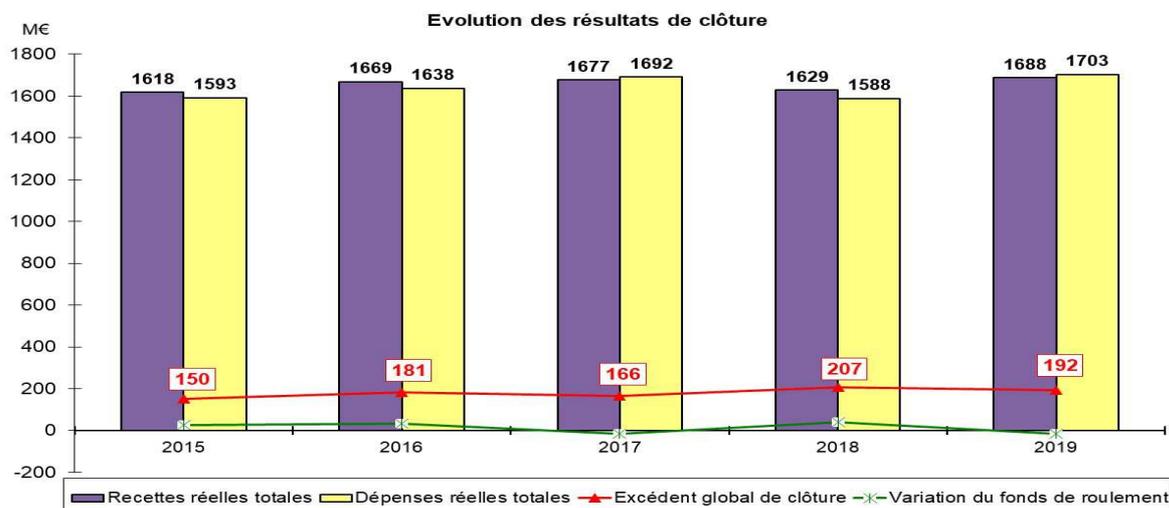
	2015	2016	2017	2018	2019
dépenses d'investissement hors dette	148	141	174	163	234
dont équipements bruts	67	60	70	87	160
dont subventions versées	79	77	103	74	114
Dette : remboursement d'emprunts	186	178	150	126	134
dont Remboursements anticipés	117	122	94	70	77
A - TOTAL DEPENSES	333	319	324	288	367
Epargne brute	198	194	159	198	238
Ressources propres d'investissement	31	35	35	36	37
dont dotations globalisées	11	11	10	8	14
dont subventions d'investissement	13	18	18	21	18
dont remboursement prêts	5	5	6	5	5
Emprunts	130	122	115	95	77
B - TOTAL DES FINANCEMENTS	359	351	309	329	352
CLOTURE : variation du fonds de roulement (A-B)	26	32	-15	41	-15

La variation du fonds de roulement est négative à **-15 M€**, conséquence d'un volume de recettes totales inférieur aux dépenses totales sur l'exercice.

Les résultats :

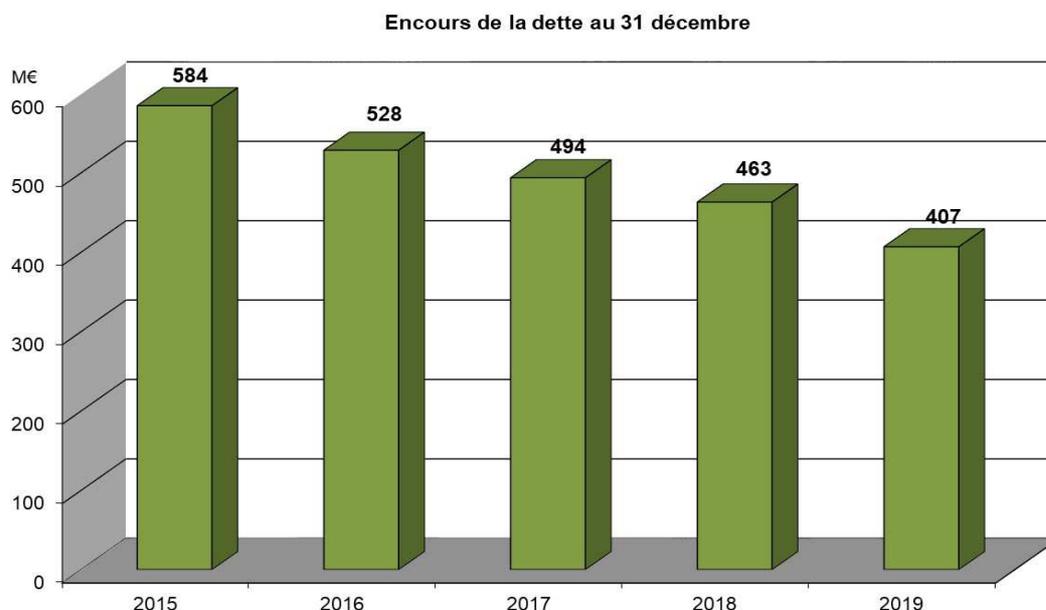
M€	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles totales	1618	1669	1677	1629	1688
Dépenses réelles totales	1593	1638	1692	1588	1703
= Variation du fonds de roulement N	26	31	-15	40	-15
% évol°		21,27%	-148,25%	-368,78%	137,16%
Résultats reportés N-1 (yc affectation)	124	150	181	166	207
= Résultat global de clôture	150	181	166	207	192
% évol°		20,79%	-8,30%	24,39%	-7,27%

Le résultat global reste largement excédentaire à **192 M€** en 2019 (-7,3% sur l'an).



V – DETTE PROPRE ET DETTE GARANTIE

Le stock de dette propre au 31 décembre 2019 s'élève à 407 M€ au budget principal. Il continue sa décrue avec une baisse de -12,2% l'an, et de -30,4% sur 5 ans.



Les ratios :

* **La dette par habitant** (recensement 2016) est de 296€ contre 513€ pour la moyenne des départements (hors Paris et DOM - données 2018)⁶.

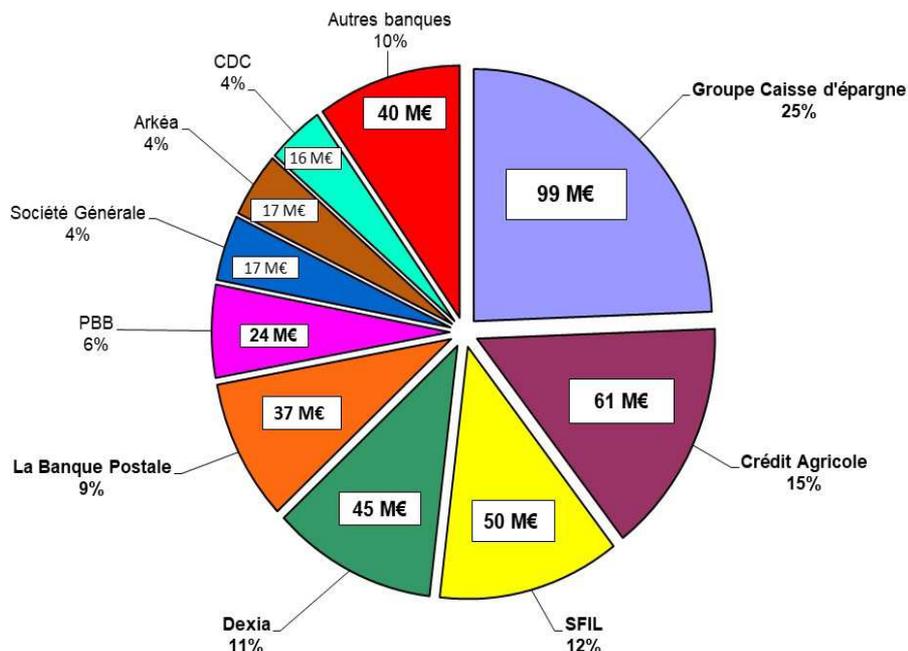
* **Le taux moyen de la dette** se situe à 2,03% en baisse de 0,11% par rapport à l'exercice précédent (2,14% en 2018) et inférieur à celui des départements de même strate 2,05% (source : *Finance Active*).

* **La répartition taux fixes – taux variables** est de 54,5% - 45,5% respectivement. La totalité de l'encours de dette est classée sans risque (selon la charte de Gissler).

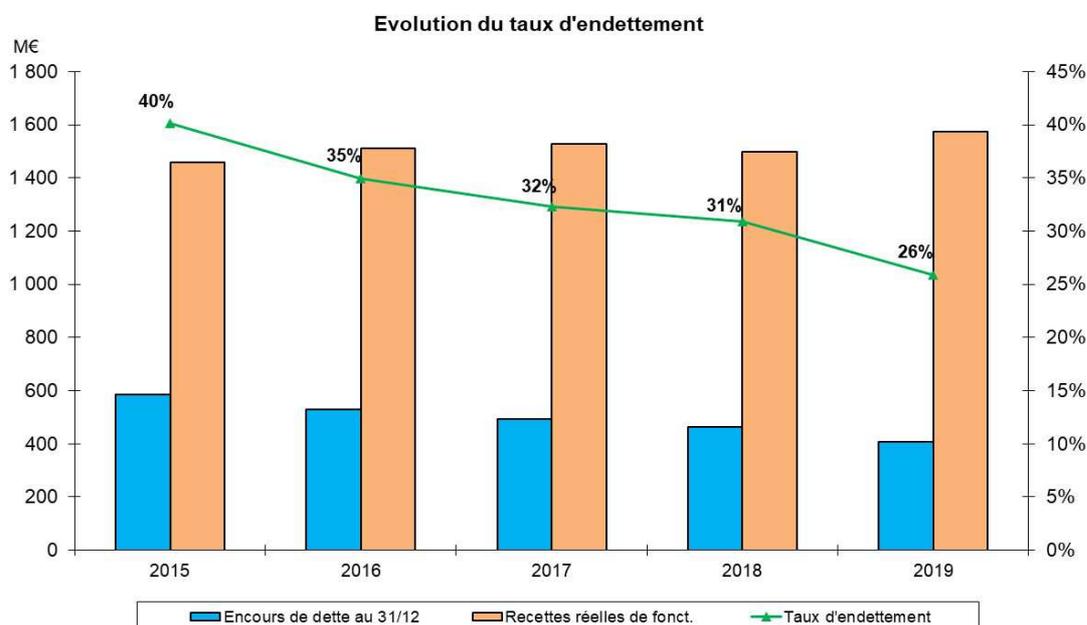
* **Le panachage de la dette entre les différents prêteurs** est le suivant :

⁶ Source : DGCL DGFIP Les finances des départements en 2017.

Répartition de l'encours de dette par prêteurs au 31/12/2019



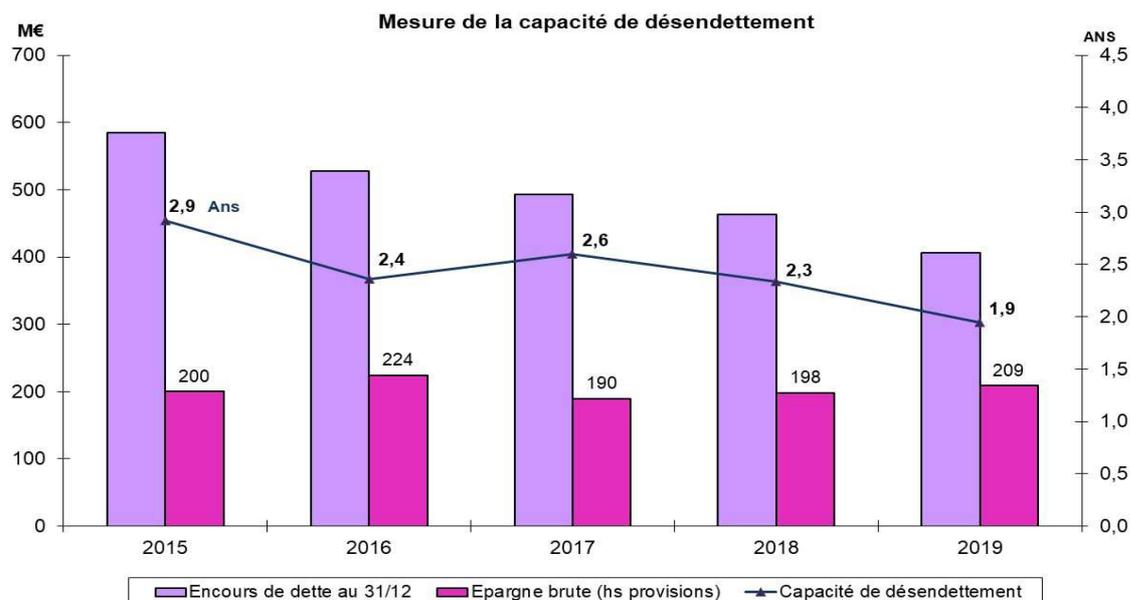
* **Le taux d'endettement**⁷ à 26% se réduit de 5 points sur l'an. Il se situe à 52,2% pour l'ensemble des départements (hors Paris et DOM – 2018).



* **La capacité de désendettement**⁸ continue de s'infléchir à 1,9 an, en raison de l'effet conjugué de la diminution du stock de la dette et de l'augmentation de l'épargne brute. Ce chiffre demeure très satisfaisant, puisque bien inférieur au seuil d'alerte de 10 années.

⁷ Taux d'endettement : encours de la dette divisé par les recettes réelles de fonctionnement.

⁸ Capacité de désendettement : encours de la dette divisé par l'épargne brute.



Ce ratio de désendettement exprime le poids de la dette en nombre d'années d'épargne, et permet de connaître la solvabilité de la collectivité.

Pour l'ensemble des départements, la capacité de désendettement est de 4,1 ans (hors Paris et DOM – 2018).

* **Les frais financiers** (intérêts de la dette) s'élèvent à 8,9 M€, et se réduisent sur l'année de -10,4%.

* **L'annuité de la dette**, à 65,8 M€ est quasi stable (+0,2 M€).

L'annuité par habitant s'élève à 48€ en 2019, (contre 62€ pour l'ensemble des départements hors Paris et DOM- 2018).

Elle représente 4,2% des recettes de fonctionnement (contre 6,3 % en moyenne nationale).

Le stock de dette garantie au 31 décembre 2019 se situe à 1,101 milliard d'€, pour une annuité garantie de 68,8 M€. Le logement social représente 99,6% de cet encours.

Le taux d'endettement de la dette consolidée⁹ est de 8,52%.

⁹ Dette consolidée : annuités dette propre + dette garantie + subventions en annuités (c.204) + prêts (c.27 en dépense et recette).

En conclusion,

Les comptes du Département pour 2019 enregistrent une progression des dépenses totales (hors remboursements anticipés de dette), de +7,11% sur l'année, et des recettes totales (hors couverture de ses mêmes remboursements) de +3,4%.

L'accélération des dépenses se constate principalement sur l'investissement avec une poussée de plus de 35% l'an sur les postes de travaux et d'acquisitions, et de +53% sur les subventions à l'équipement. Ces dernières ont bénéficié de la bonne exécution des programmes « contrats de territoire » mis en œuvre depuis 2016 auprès des communes et intercommunalités, ainsi que du financement de nouveau Parc des Expositions de Toulouse Métropole.

Concernant les dépenses de fonctionnement, l'évolution annuelle de +2,8% résulte traditionnellement du poids de l'action sociale dont le volume atteint 767 M€, et représente une charge supplémentaire de 21 M€ sur l'exercice. Sur ce secteur, les postes les plus évolutifs en 2019 sont attribués à la PCH et aux structures d'accueil de l'enfance, tandis que l'APA reste stable et l'allocation RSA en faible progression.

Les frais généraux et la masse salariale ont évolué quant à eux respectivement de +6 M€ chacun.

Du point de vue des recettes, le fonctionnement connaît une forte majoration de +5% résultant du bon rendement des droits d'enregistrement avec près de 40 M€ supplémentaires encaissés sur l'exercice, et la réintégration d'une provision de 30 M€.

En 2019, l'évolution annuelle des recettes ordinaires dépasse celle des dépenses avec un écart de 2,3 points. Après neutralisation de la provision, l'écart reste positif à +0,4 point.

Les soldes d'épargne de la collectivité demeurent élevés, renforcés par la provision reprise. L'épargne assure ainsi en 2019 la couverture réglementaire des amortissements, et un financement de plus de 80% des dépenses d'investissement.

En investissement, la recette d'emprunt a été destinée quasi exclusivement à la couverture des remboursements anticipés de dette, soit un montant affecté de 77 M€.

Ainsi, la collectivité n'a été emprunteuse que pour mettre en œuvre sa gestion active de dette.

* * *

La Département de la Haute-Garonne entend maintenir ses objectifs de stabilisation, et de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. En parallèle, il doit aussi assurer le bon fonctionnement de ses services publics, en ayant notamment recours aux personnels nécessaires, et poursuivre l'action engagée dans le domaine de la solidarité pour une proximité accrue entre ses acteurs de terrain et les populations bénéficiaires.

L'année 2019 marque un point fort dans le niveau des équipements réalisés. La collectivité concrétise ses engagements à la fois sur les programmes gérés en maîtrise d'ouvrage directe, particulièrement à l'égard des collèges, ainsi que sur les aides aux collectivités publiques, en application de sa politique toujours réaffirmée d'un développement territorial équilibré.

VI – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE : BUDGET CONSOLIDE

Compte administratif 2019 hors reprise des résultats antérieurs.

En mouvements budgétaires :

	Budgets annexes en M€							Budget principal en M€	Total consolidé en M€	
	Restauration	Cité Roguet	Parc Technique	Labo des Routes	Pépinières	Laboratoire EVA31	Transports interurbains			Total
Dépenses de fonctionnement	1,25	1,77	19,31	0,46	0,44	11,42	23,84	58,49	1 485,18	1 543,67
dont subvention d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23,92	23,92
Recettes de fonctionnement	1,29	1,95	18,78	0,46	0,44	11,63	23,84	58,39	1 580,88	1 639,27
dont subvention d'équilibre	0,52	0,00	0,00	0,06	0,27	0,57	22,50	23,92	0,00	23,92
Dépenses d'investissement	0,00	1,40	4,01	0,02	0,00	1,32	0,44	7,19	380,09	387,28
dont subvention d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,45	0,45
dépenses d'investissement hors emprunt	0,00	1,40	4,01	0,02	0,00	1,32	0,44	7,19	246,41	253,60
dont dépenses d'équipement (20 21 23 hors 238)	0,00	0,74	3,80	0,00	0,00	1,32	0,38	6,24	111,34	117,58
dont subventions versées (204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114,09	114,09
Recettes d'investissement	0,00	1,40	3,29	0,08	0,04	1,01	0,09	5,91	345,16	351,07
dont subvention d'équilibre	0,00	0,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,45	0,00	0,45
recettes d'investissement (hors emprunt et OC	0,00	1,40	3,29	0,08	0,04	1,01	0,09	5,91	267,79	273,70
Total dépenses	1,25	3,17	23,32	0,48	0,44	12,74	24,28	65,68	1 865,27	1 930,95
Total recettes	1,29	3,35	22,07	0,54	0,48	12,64	23,93	64,30	1 926,04	1 990,34
Résultat avant reprise (recettes - dépenses)	0,04	0,18	-1,25	0,06	0,04	-0,10	-0,35	-1,38	60,77	59,39

Sommaire des abréviations

ACTP : allocation compensatrice tierce-personne
AEMO : actions éducatives en milieu ouvert
AIS : allocations individuelles sociales
APA : allocation personnalisée à l'autonomie
ASV : adaptation de la société au vieillissement (loi)
ATD : Agence Technique Départementale

CDEF : Centre Départemental pour l'enfance et la famille
CVAE : contribution sur la valeur ajoutée des entreprises

DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DDEC : dotation départementale d'équipement des collèges
DGD : dotation générale de décentralisation
DGE : dotation globale d'équipement
DGF : dotation globale de fonctionnement
DMTO : droits de mutation à titre onéreux
DSIL : dotation de soutien à l'investissement local

FAJ : fonds d'aide aux Jeunes
FCTVA : fonds de compensation de la TVA
FMDI : fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources
FSL : fonds de solidarité logement

EPN : établissements publics nationaux

GVT : glissement vieillesse technicité

IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MECS : maisons d'enfants à caractère social

PEX : Parc des Expositions et Centre de Conventions
PCH : prestation de compensation du handicap

RSA : revenu de solidarité active

SMEA31 : Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement Haute-Garonne

TDCFE : taxe départementale sur la consommation finale d'électricité
TICPE : taxe intérieure sur les consommations de produits énergétiques
TSCA : taxe spéciale sur les conventions d'assurances